



MINISTERE DES TRANSPORTS

**AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE
DE CÔTE D'IVOIRE**

08 MAI 2019

Abidjan, le

DECISION N° 002494 /ANAC/DSV^{AA} Portant
adoption de l'Édition n°2 amendement n°01 de la
Procédure d'autorisation et de supervision pour le
transport de marchandises dangereuses « RACI 3402 ».

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu** la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale, signée à Chicago le 07 décembre 1944 ;
- Vu** le Règlement n° 08/2013/CM/UEMOA du 26 septembre 2013 portant adoption du Code Communautaire de l'Aviation Civile des Etats membre de l'UEMOA ;
- Vu** l'Ordonnance n°2008-08 du 23 janvier 2008 portant Code de l'Aviation Civile ;
- Vu** le Décret n°2008-277 du 03 octobre 2008 portant organisation et fonctionnement de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile » en abrégé (**ANAC**) ;
- Vu** le Décret n°2013-285 du 24 avril 2013 portant nomination du Directeur Général de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile » en abrégé (**ANAC**) ;
- Vu** le Décret n°2014-97 du 12 mars 2014 portant réglementation de la sécurité aérienne ;
- Vu** le Décret n°2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** l'Arrêté n°326/MT/CAB du 20 Août 2014 autorisant le Directeur Général de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile à prendre par Décisions les règlements techniques en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** l'Arrêté n°569/MT/CAB du 02 décembre 2014 portant approbation de Règlements techniques en matière de sécurité et de sûreté de l'Aviation Civile ;
- Sur** Proposition de la Direction de la Sécurité des Vols, et après avis du Comité Technique de la réglementation ;

D E C I D E

Article 1^{er} : Objet

La présente décision adopte l'Édition n°2, Amendement n°1 des Procédures d'autorisation et de supervision pour le transport de marchandises dangereuses , codifiée « RACI 3402 ».

Article 2 : Champ d'application

La présente procédure s'adresse aux inspecteurs marchandises dangereuses de l'ANAC impliqués dans le processus d'autorisation d'un postulant ou la supervision d'un exploitant aérien autorisé à transporter des marchandises dangereuses.

Article 3 : Annexe

La Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de marchandises dangereuses « RACI 3402 », est joint à la présente décision et en fait partie intégrante.

Article 4 : Mise à jour et diffusion de la procédure

Le Responsable du service en charge des marchandises dangereuses, est chargé de la mise à jour du présent.

La Direction en charge du transport aérien de l'ANAC est chargée de la diffusion du présent Guide.

Article 5 : Entrée en vigueur

La présente décision qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, notamment la décision n° 2991 /ANAC/DTA/DSV du 12 août 2015, entre en vigueur à compter de sa date de signature.



PJ :

Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de marchandises dangereuses « RACI 3402 »
Deuxième Edition-Mai 2019.

Ampliation

- DSV
- DTA
- Service informatique ANAC (site web de l'ANAC)
- Tout exploitant aérien



MINISTÈRE DES TRANSPORTS

AUTORITÉ NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE
DE CÔTE D'IVOIRE

Réf. : RACI 3402

**PROCEDURE D'AUTORISATION ET DE
SUPERVISION POUR LE TRANSPORT DE
MARCHANDISES DANGEREUSES**

« RACI 3402 »

Approuvé par le Directeur Général et publié sous son Autorité

Deuxième Edition – Mai 2019



**Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire**

Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de
marchandises dangereuses
« RACI 3402 »

Édition : 02
Date : 01 / 05 / 2019
Amendement : 1
Date : 01 / 05 / 2019

PAGE INTENTIONNELLEMENT LAISSEE BLANCHE



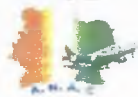
Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire

Procédures d'autorisation et de supervision pour le transport de
marchandises dangereuses
« RACI 3402 »

Édition : 02
Date : 01 / 05 / 2019
Amendement : 1
Date : 01 / 05 / 2019

PAGE DE VALIDATION

	FONCTION	NOMS ET PRENOMS	DATE /VISA
REDACTION	Directeur de la Sécurité des Vols	ALLA Amani Jean	03/05/19 AA
	Chef de Service Marchandises Dangereuses	KOFFI Adou Raymond	03/05/19
VERIFICATION	Président du comité de rédaction	KOFFI Bi Nékalo Joseph	02/05/19
	Rapporteur du Comité de rédaction	ALLA Amani Jean	07/05/19 AA
APPROBATION	Directeur Général	Sinaly SILUE	09/05/19



LISTE DES PAGES EFFECTIVES

N° page	N° d'édition	Date d'édition	N° d'amendement	Date d'amendement
i	02	01/05/2019	0	01/05/2019
ii	02	01/05/2019	0	01/05/2019
iii	02	01/05/2019	0	01/05/2019
iv	02	01/05/2019	0	01/05/2019
v	02	01/05/2019	0	01/05/2019
vi	02	01/05/2019	0	01/05/2019
vii	02	01/05/2019	0	01/05/2019
viii	02	01/05/2019	0	01/05/2019
ix	02	01/05/2019	0	01/05/2019
x	02	01/05/2019	0	01/05/2019
xi	02	01/05/2019	0	01/05/2019
xii	02	01/05/2019	0	01/05/2019
1	02	01/05/2019	0	01/05/2019
2	02	01/05/2019	0	01/05/2019
3	02	01/05/2019	0	01/05/2019
4	02	01/05/2019	0	01/05/2019
5	02	01/05/2019	0	01/05/2019
6	02	01/05/2019	0	01/05/2019
7	02	01/05/2019	0	01/05/2019
8	02	01/05/2019	0	01/05/2019
9	02	01/05/2019	0	01/05/2019
10	02	01/05/2019	0	01/05/2019
11	02	01/05/2019	0	01/05/2019
12	02	01/05/2019	0	01/05/2019
13	02	01/05/2019	0	01/05/2019
14	02	01/05/2019	0	01/05/2019
15	02	01/05/2019	0	01/05/2019
16	02	01/05/2019	0	01/05/2019
17	02	01/05/2019	0	01/05/2019
18	02	01/05/2019	0	01/05/2019
19	02	01/05/2019	0	01/05/2019
20	02	01/05/2019	0	01/05/2019
21	02	01/05/2019	0	01/05/2019
22	02	01/05/2019	0	01/05/2019
23	02	01/05/2019	0	01/05/2019
24	02	01/05/2019	0	01/05/2019
25	02	01/05/2019	0	01/05/2019

5



**Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire**

Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de
marchandises dangereuses
« RACI 3402 »

Édition : 02
Date : 01 / 05 / 2019
Amendement : 1
Date : 01 / 05 / 2019

26	02	01/05/2019	0	01/05/2019
27	02	01/05/2019	0	01/05/2019
28	02	01/05/2019	0	01/05/2019
29	02	01/05/2019	0	01/05/2019
30	02	01/05/2019	0	01/05/2019



INSCRIPTION DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS

Amendements			
N°	Applicable le	Inscrit	Par

Rectificatifs			
N°	Publié le	Inscrit le	par

2



Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire

Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de
marchandises dangereuses
« RACI 3402 »

Édition : 02
Date : 01 / 05 / 2019
Amendement : 1
Date : 01 / 05 / 2019

TABLEAU DES AMENDEMENTS

Amendement	Objet	Date
		- Adoption/Approbation - Applicable le - Entrée en vigueur le
1^{ère} édition		12/08/2015
Avril 2015	Création du Guide	12/08/2015
Amendement 00		12/08/2015
2^{ème} édition	1- Le guide de rédaction du manuel d'exploitation pour le transport aérien de marchandises dangereuses « RACI 3402 » devient la Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de marchandises dangereuses « RACI 3402 »	08/04/2019
Avril 2019		08/04/2019
Amendement 01	2-Prise en compte des recommandations de la mission Rost	08/04/2019

6



**Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire**

Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de
marchandises dangereuses
« RACI 3402 »

Édition : 02
Date : 01 / 05 / 2019
Amendement : 1
Date : 01 / 05 / 2019

TABEAU DES RECTIFICATIFS

N°	Objet	Date de publication



Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire

Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de
marchandises dangereuses
« RACI 3402 »

Édition : 02
Date : 01 / 05 / 2019
Amendement : 1
Date : 01 / 05 / 2019

LISTE DE REFERENCE

Référence	Source	Titre	Edition	Amendement
RACI 3004	ANAC	Règlement relatif à la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses	Edition 2 Février 2019	Amendement 3 Février 2019
RACI 3403	ANAC	Guide d'élaboration de la partie A9 du Manex pour le transport de marchandises dangereuses par voie aérienne [Exploitant autorisé]	Edition 1 Avril 2019	Amendement 0 Avril 2019
RACI 3404	ANAC	Procédure d'acceptation de la partie A9 du Manex pour le transport de marchandises dangereuses par voie aérienne [Exploitant autorisé]	Edition 1 Mai 2019	Amendement 0 Mai 2019
RACI 3407	ANAC	Guide d'élaboration et indications sur le processus d'approbation d'un programme de formation marchandises dangereuses	Edition 1 Avril 2019	Amendement 0 Avril 2019
RACI 3408	ANAC	Procédure d'approbation du programme de formation Marchandises dangereuses	Edition 1 Mai 2019	Amendement 0 Mai 2019
Doc 9284	OACI	Instructions Techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses	Ed. 2019-2020	---
Doc 9481 AN/928	OACI	Éléments indicatifs sur les interventions d'urgence en cas d'incident d'aviation concernant des marchandises dangereuses	Ed. 2019-2020	---

6



Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire

Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de
marchandises dangereuses
« RACI 3402 »

Édition : 02
Date : 01 / 05 / 2019
Amendement : 1
Date : 01 / 05 / 2019

ABREVIATIONS

ANAC	Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire
CDN :	Certificat de Navigabilité
CV	Curriculum vitae
CKL DGR	Liste de vérification marchandises dangereuses
IATA	International Air Transport Association
IT	Instructions Techniques
MANEX	Manuel d'exploitation
MD	Marchandises dangereuses
NOTOC	Notification To Captain
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PEA	Permis d'Exploitation Aérienne
RACI	Règlement aéronautique de Côte d'Ivoire

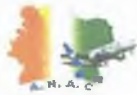



TABLE DES MATIÈRES

Page de validation	ii
Liste des pages effectives	iv
Inscription des amendements et rectificatifs	vi
Tableau des amendements	vii
Tableau des rectificatifs	viii
liste de référence	ix
Abréviations	x
Chapitre 1 : Généralités sur le processus de délivrance d'une autorisation de transport de MD.	1
1.1. Objet	1
1.2. Champ d'application	1
1.3. Mise à jour et diffusion de la procédure	1
1.4. Responsabilités de l'équipe de certification	2
1.5. Présentation schématique du processus de certification	2
1.6. Coordination du processus de certification entre les différentes entités	2
1.6.1. Entités impliquées dans le processus	2
1.6.2. Dispositions relatives à la coordination	2
Chapitre 2 : phase de la demande préliminaire (Phase I)	4
2.1 Evaluation préliminaire	4
2.1.1 Réunion de prise de contact	4
2.1.2 Evaluation de la demande préliminaire	4
2.1.3 Réunion de synthèse entre le Chef de projet et les membres de l'équipe de certification	5
2.1.4 Réunion de la phase préliminaire	6
Chapitre 3 : Phase de demande formelle (Phase II)	8
3.1 Evaluation de la demande formelle	8
3.1.1 Evaluation sommaire des manuels et documents soumis à l'ANAC	8
Chapitre 4 : Phase d'évaluation des documents (phase III)	12
4.1 Evaluation des manuels et documents soumis	12
4.1.1 La partie A9 de la partie A du manuel d'exploitation	12
4.1.2 Programme de formation marchandises Dangereuses	13
4.2 Audit du Responsable fret	14

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de marchandises dangereuses « RACI 3402 »</p>	<p>Édition : 02 Date : 01 / 05 / 2019 Amendement : 1 Date : 01 / 05 / 2019</p>
---	---	--

4.3	Réunion de synthèse entre le Chef de projet et les membres de l'équipe de certification	14
4.4	Réunion de la phase III	15
Chapitre 5 : Phase d'inspections et de démonstrations (Phase IV)		16
5.1	Généralité	16
5.1.1	Inspection de l'exploitant	17
5.1.2	Inspection en zone fret (expéditeurs, manutentionnaire, transitaire ...)	18
5.1.3	Approbation finale du programme de formation marchandises dangereuses	19
5.2	Réunion de synthèse entre le Chef de projet et les membres de l'équipe de certification	20
5.3	Réunion de la phase IV	20
Chapitre 6 : phase de délivrance de l'autorisation (Phase V)		21
6.1	Préparation de la délivrance de l'autorisation	21
Chapitre 7 : Surveillance continue		22
7.1	Généralités	22
7.2	Détermination de la fréquence des inspections	23
7.3	Périmètre ou portée de la surveillance continue	23
7.3.1	Evaluation continue du manuel des procédures	23
7.3.2	Inspection de l'exploitant (surveillance continue)	24
7.3.3	Inspection en zone fret (expéditeurs, manutentionnaire, transitaire...)	24
7.3.4	Inspection relative aux accidents et incidents liés aux MD	24
CHAPITRE 8 : Dérogation - rapport d'accident et / ou d'incident et sensibilisation des passagers		27
8.1	Transports aérien de marchandises dangereuses interdites	27
8.1.1	Traitement du dossier de demande de dérogation pour les MD interdites	27
8.2	Autorisation particulière	28
8.2.1	Traitement du dossier de demande d'autorisation particulière	28
8.2.2	Durée de validité de l'autorisation particulière	28
8.2.3	Suivi de l'autorisation particulière	28
8.2.4	Restriction de l'autorisation particulière	29



**Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire**

Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de
marchandises dangereuses
« RACI 3402 »

Édition : 02
Date : 01 / 05 / 2019
Amendement : 1
Date : 01 / 05 / 2019

PAGE INTENTIONNELLEMENT BLANCHE



CHAPITRE 1 : GENERALITES SUR LE PROCESSUS DE DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION DE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES.

1.1. Objet

La délivrance par l'ANAC d'une autorisation de transport de marchandises dangereuses à un exploitant atteste que l'ANAC autorise ledit exploitant à transporter des marchandises dangereuses conformément aux exigences applicables, notamment le RACI 3004, le Document 9284 de l'OACI (IT) /ou le Manuel DGR IATA.

L'ANAC a établi des procédures pour délivrer l'autorisation de transport de marchandises dangereuses et assurer la surveillance continue des activités du détenteur de ladite autorisation.

L'autorisation pour le transport de marchandises dangereuses se présente en deux parties :

- le certificat de l'autorisation proprement dit ;
- et les spécifications connexes qui définissent les classes et les divisions spécifiques autorisées.

Dans le cadre du processus de délivrance de l'autorisation pour le transport de marchandises dangereuses, le postulant/exploitant, à qui incombe fondamentalement la responsabilité d'assurer la sécurité des services, doit convaincre l'ANAC qu'il :

- réunit les conditions nécessaires pour obtenir l'autorisation pour le transport de marchandises dangereuses;
- possède les aptitudes et la compétence nécessaires pour assurer le transport de marchandises dangereuses conformément à la réglementation applicable.


1.2. Champ d'application

La présente procédure est l'outil des Inspecteurs Marchandises Dangereuses de l'ANAC impliqués dans la délivrance à un postulant d'une autorisation de transport de marchandises dangereuses et sa surveillance continue.

1.3. Mise à jour et diffusion de la procédure

Le Responsable du service en charge des marchandises dangereuses est chargé de la mise à jour de la présente procédure.

La diffusion de la présente procédure est assurée par la Direction en charge du transport aérien au sein de l'ANAC.

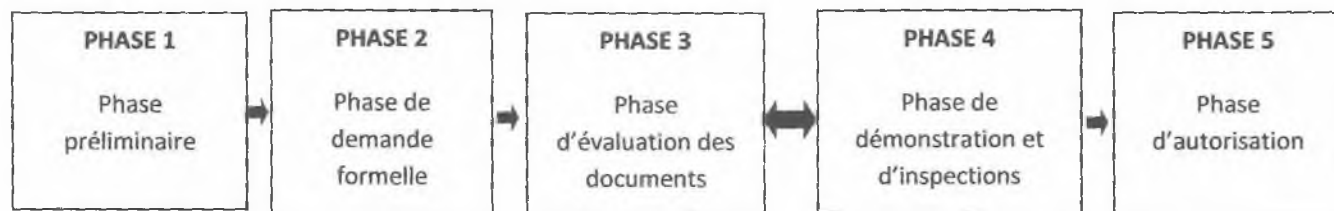
 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de marchandises dangereuses « RACI 3402 »</p>	<p>Édition : 02 Date : 01 / 05 / 2019 Amendement : 1 Date : 01 / 05 / 2019</p>
--	---	--

1.4. Responsabilités de l'équipe de certification

Dans le cadre du processus de délivrance de l'autorisation pour le transport de marchandises dangereuses, l'équipe de certification doit s'assurer que le postulant possède les aptitudes et la compétence nécessaires pour exploiter des services sûrs et efficaces et se conformer à la réglementation applicable.

1.5. Présentation schématique du processus de certification

Le processus de demande et de délivrance d'une autorisation de transport de marchandises dangereuses comporte cinq (05) phases, qui se présentent comme suit :



Chacune des phases est décrite plus en détail dans les chapitres 2, 3, 4, 5 et 6 de la présente procédure.

1.6. Coordination du processus de certification entre les différentes entités

La procédure générale de coordination est décrite dans la procédure de coordination du processus certification et de surveillance continue des exploitants aériens « RACI 3135 ».

1.6.1. Entités impliquées dans le processus

La coordination du processus de certification est assurée par un chef de projet de certification désigné à cet effet par le Directeur Général de l'ANAC. Cette coordination implique des inspecteurs des domaines OPS et Sûreté.


1.6.2. Dispositions relatives à la coordination

(Voir RACI 3135 et FORM-OPS-18)

Chaque membre de l'équipe de certification est tenu de participer aux différentes réunions et séances de travail sur invitation du Chef de Projet.

Chaque membre, dans son domaine de compétence, est tenu de rendre les conclusions des évaluations des manuels et/ou documents soumis à son appréciation dans un délai spécifié par le Chef de Projet.

Les conclusions des évaluations accompagnées de rapports, des cartes de travail/liste de vérification ayant servis à l'évaluation du document du postulant sont transmis au Chef de Projet en utilisant le formulaire FORM-OPS-18 du RACI 3135.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de marchandises dangereuses « RACI 3402 »</p>	<p>Édition : 02 Date : 01 / 05 / 2019 Amendement : 1 Date : 01 / 05 / 2019</p>
--	---	--

Chaque phase fera l'objet de réunions entre d'une part, les membres de l'équipe de certification et d'autre part, l'équipe de certification et le postulant.

Outre, les informations données aux différentes réunions, des courriers de notifications sont transmis au postulant pour actions correctives, le cas échéant.

Le Chef de projet doit s'assurer de la **pertinence** des non-conformités ou observations transmis au postulant.

Dans le souci de mieux gérer le flux d'informations, tous les échanges entre le postulant et les membres de l'équipe de certification ne doivent se faire que dans le cadre des réunions formelle de chaque phase.

Le Chef de projet est tenu de produire un rapport à chaque réunion lors du processus de certification.

Une liste de présence comportant au moins les noms et prénoms, spécialités, date et signatures doit être produite pour chaque réunion.

Le Chef de projet doit ouvrir et conserver un classeur pour chaque dossier par phase et par exploitant. Ces dossiers doivent être conservés pendant toute la durée de l'exploitation de la compagnie aérienne.

Chaque classeur doit être numéroté par phase :

1. phase1 : classeur n°1 ;
2. phase2 : classeur n°2 ;
3. phase 3 : classeur n°3 ;
4. phase 4 : classeur n°4 ;
5. phase 5 : classeur n°5.

Les dossiers conservés et archivés doivent refléter les différentes phases du processus de certification décrites dans les chapitres ci-dessous.

Les dossiers doivent être archivés pendant au moins 10 ans à partir de la date de cessation des activités de la compagnie aérienne.

Les échanges avec le postulant ou toute autre entité interne ou externe à l'ANAC en relation avec la certification dudit postulant, doivent faire partie du dossier de certification.



CHAPITRE 2 : PHASE DE LA DEMANDE PRELIMINAIRE (PHASE I)

2.1 Evaluation préliminaire

2.1.1 Réunion de prise de contact

Le processus de certification débute quand le postulant contacte l'ANAC par un courrier afin de l'informer de son intention d'obtenir une autorisation de transport de marchandises dangereuses.

Le postulant est invité à rencontrer les Inspecteurs Marchandises Dangereuses de l'ANAC. Au cours de cette réunion de prise de contact, le postulant présente son projet en termes de moyens matériels et humains.

En retour, l'ANAC lui fournit les informations de base et exigences générales en vigueur en matière de certification.

Si le postulant a l'intention de continuer le processus de certification, il lui sera fourni les documents suivants :

- le formulaire de la phase préliminaire « *FORM-DGR-001* » ;
(Voir spécimen du formulaire de demande préliminaire « *FORM-DGR-001* » en annexe 1 du RACI 3401)

Aussi, le service en charge des marchandises dangereuses demandera au postulant d'acquérir le Document 9284 de OACI (IT) et/ou le Manuel DGR IATA.


La réunion de prise de contact fait l'objet d'un rapport dont une copie est transmise au postulant.

2.1.2 Evaluation de la demande préliminaire

Si le postulant transmet à l'ANAC le formulaire de demande préliminaire renseigné, Le Directeur Général de l'ANAC désigne un Inspecteur Marchandises Dangereuses comme « Chef de Projet » et constitue une équipe de certification composée du Chef de Service Marchandises Dangereuses et des Inspecteur OPS chargés des Marchandises Dangereuses afin d'examiner la demande, selon les modalités suivantes :

a. Evaluation 1

Le Chef de projet procède à l'évaluation sommaire du formulaire de demande préliminaire à l'aide de la liste de vérification « *CKL-DGR-001* » indiquée à l'annexe 1 de la présente procédure).

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de marchandises dangereuses « RACI 3402 »</p>	<p>Édition : 02 Date : 01 / 05 / 2019 Amendement : 1 Date : 01 / 05 / 2019</p>
---	---	--

Cette évaluation consiste à vérifier que tous les champs requis du formulaire sont renseignés et comportent les informations exigées.

S'il y a des omissions ou erreurs relatives à la demande préliminaire, ces omissions ou erreurs seront notifiées par courrier au postulant pour actions correctives.

Après trois (3) soumissions non concluantes, le processus de certification s'arrête et l'ANAC adresse un courrier au postulant lui indiquant par courrier les raisons de l'arrêt du processus de certification.

Si les résultats de l'évaluation des informations contenues dans le formulaire sont jugés satisfaisants, le postulant est invité à la réunion de la phase préliminaire afin de lui signifier les conclusions de cette évaluation.

b. Evaluation 2

L'évaluation des renseignements contenues dans le « *FORM-DGR-001* » consiste à vérifier adéquation entre les intentions du postulant et les moyens prévus le transport des marchandises dangereuses, notamment l'adéquation des installations et les moyens didactiques prévues pour dispenser la formation de son personnel en Marchandises dangereuses.

Le Chef de projet transmet aux membres de l'équipe de certification le formulaire « *FORM-DGR-001* » fourni par le postulant pour évaluation.

La transmission du formulaire de la demande préliminaire aux membres de l'équipe de certification, se fait par un « soit transmis » indiquant les actions attendues.


Après l'évaluation du formulaire, chaque membre de l'équipe de certification transmet les conclusions de son l'évaluation au Chef de projet.

La transmission des résultats de l'évaluation du formulaire au Chef de projet se fait le « formulaire de rapport » indiquant les observations des Inspecteurs.

2.1.3 Réunion de synthèse entre le Chef de projet et les membres de l'équipe de certification

Une réunion de synthèse est tenue par le chef de projet, afin de préparer la réunion de la phase préliminaire.

Au cours de cette réunion, les observations recueillies lors de l'évaluation des renseignements fournis par le postulant sont discutées et entérinées par le Chef de Projet en vue de les porter à la connaissance du postulant par un courrier de l'ANAC.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de marchandises dangereuses « RACI 3402 »</p>	<p>Édition : 02 Date : 01 / 05 / 2019 Amendement : 1 Date : 01 / 05 / 2019</p>
---	---	--

S'il y a des observations relatives à la demande préliminaire, elles seront notifiées par courrier au postulant pour actions correctives.

Après trois (3) soumissions non concluantes, le processus de certification s'arrête et l'ANAC adresse un courrier au postulant lui indiquant par courrier les raisons de l'arrêt du processus de certification.

Si les résultats de l'évaluation du formulaire sont jugés satisfaisants, le postulant est invité à une réunion de phase préliminaire avec l'ANAC.

2.1.4 Réunion de la phase préliminaire

Au cours de la réunion de phase préliminaire, le chef de projet présente les résultats de l'évaluation du formulaire et informe le postulant qu'il lui sera notifié par un courrier la clôture de la phase I et l'invitation à passer à la phase II.

Le chef de projet remet au postulant un kit de certification comprenant les éléments suivants :

- le RACI 3004, Règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif à la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses ;
- le RACI 3401, Guide d'autorisation de transport de marchandises dangereuses ;
- le RACI 3004, Règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif à la sécurité du transport de marchandises dangereuses par air ;
- le RACI 3403, Guide d'élaboration de la partie A9 du Manex pour le transport de marchandises dangereuses par voie aérienne - Exploitant autorisé - ;
- le RACI 3407, Guide d'élaboration d'un programme de formation marchandises dangereuses.

Le Chef de projet informe le postulant qu'il doit soumettre à l'ANAC un dossier de demande formelle composé des éléments suivants :

1. Le courrier de demande formelle

Le courrier de demande formelle est le courrier par laquelle le postulant soumet sa demande officielle d'autorisation de transport de marchandises dangereuses.


2. La Partie A9 du MANEX

La Partie A9 du MANEX est la partie du manuel d'exploitation dans lequel, le postulant décrit ses procédures en matière de transport de Marchandises dangereuses.

3. Le programme de formation marchandises dangereuses.

Le programme de formation marchandises dangereuses contient les dispositions du postulant pour assurer la formation et maintenir la compétence de son personnel.



 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de marchandises dangereuses « RACI 3402 »</p>	<p>Édition : 02 Date : 01 / 05 / 2019 Amendement : 1 Date : 01 / 05 / 2019</p>
---	---	--

4. La liste de conformité

La liste de conformité est une liste d'exigences du RACI 3004 et de prescriptions du Document 9284 de OACI (IT) /ou le Manuel DGR IATA applicables pour le transport de marchandises dangereuses. Chaque exigence correspond à une référence dans la **partie A9 du MANEX**. Cette description ou référence doit indiquer la procédure suivie pour assurer la conformité dans chaque cas.

5. Le Curriculum vitae du Responsable fret

Le Curriculum vitae est un document qui indique l'état civil, les titres, les capacités professionnelles du postulant au poste de responsable fret.


Le postulant fournit à l'ANAC le CV du Responsable fret qui doit contenir une rubrique qui indiquera ses qualifications relatives à la fonction et doit être accompagné des copies des pièces justificatives des formations, notamment en marchandises dangereuses.

6. Le Calendrier des événements

Le calendrier des événements est un document proposé par le postulant qui indique les dates d'exécution d'activités liées au processus d'autorisation.

Le calendrier des événements doit indiquer les dates prévues pour :

- 1) la formation du personnel ;
- 2) l'inspection des installations et la supervision d'une session de formation ;
- 3) l'inspection de l'aire de trafic (zone fret) ;
- 4) l'inspection en zone fret.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de marchandises dangereuses « RACI 3402 »</p>	<p>Édition : 02 Date : 01 / 05 / 2019 Amendement : 1 Date : 01 / 05 / 2019</p>
---	---	--

CHAPITRE 3 : PHASE DE DEMANDE FORMELLE (PHASE II)

3.1 Evaluation de la demande formelle

La phase préliminaire du processus de certification ayant été jugée satisfaisante, le postulant doit soumettre à l'ANAC par courrier sa demande formelle.

La demande formelle doit être soumise 90 jours au moins avant le début prévu de l'activité de transport de Marchandises Dangereuses.

Dès la réception du dossier de la demande formelle, le Chef de projet vérifie si tous les documents et manuels exigés ont été soumis.

Le Chef de projet utilise la liste vérification « CKL-DGR-002 » indiquée à l'annexe 2 de la présente procédure.

Ensuite, le Chef de projet transmet par « soit transmis » aux membres de l'équipe de certification pour leur évaluation sommaire les documents suivants :

1. la partie A9 du MANEX ;
2. le programme de formation marchandises dangereuses ;
3. la liste de conformité ;
4. le Curriculum vitae du Responsable fret ;
5. le calendrier des évènements.

3.1.1 Evaluation sommaire des manuels et documents soumis à l'ANAC.

Les Inspecteurs chargés des MD retournent au Chef de projet les conclusions de leur évaluation des manuels et documents fournis par le postulant par le « Formulaire de rapport ».

L'évaluation sommaire du dossier de demande d'autorisation consiste à vérifier, si la structure des manuels et documents transmis sont conformes aux exigences de l'ANAC.


Les paragraphes suivants indiquent les directives à suivre lors de la conduite de l'évaluation sommaire des documents transmis :

1. La Partie A9 du MANEX.

L'évaluation sommaire de la partie A9 du Manex consiste à vérifier si sa structure est conforme au RACI 3403.

2. Le programme de formation

L'évaluation sommaire du programme de formation marchandises dangereuses consiste à vérifier si sa structure est conforme au RACI 3407.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de marchandises dangereuses « RACI 3402 »</p>	<p>Édition : 02 Date : 01 / 05 / 2019 Amendement : 1 Date : 01 / 05 / 2019</p>
--	---	--

Le postulant ne débutera pas de formation tant qu'il n'a pas reçu l'approbation initial du programme de formation marchandises dangereuses délivrée par l'ANAC.

3. La liste de conformité

L'évaluation sommaire de la liste de conformité consiste à vérifier que chaque référence (ANAC/ IT OACI/DGR IATA) indiquée dans la colonne « Réf. Items » du formulaire « FORM-ANAC-DGR-002 » correspond à une référence dans la partie A9 du MANEX.

L'inspecteur utilise la liste vérification « CKL-DGR-003 » indiquée à l'annexe 3 de la présente procédure).

4. Le Curriculum vitae du personnel

L'évaluation sommaire du Curriculum vitae consiste à vérifier qu'il contient une rubrique indiquant les qualifications relatives à la fonction et les pièces justificatives des formations, notamment en marchandises dangereuses.

Le postulant fournit à l'ANAC le CV du Responsable fret qui doit contenir une rubrique indiquant les qualifications relatives à la fonction.

Le CV doit être accompagné des copies des pièces justificatives des formations, notamment en marchandises dangereuses.

Le CV sera évalué par les Inspecteurs Marchandises Dangereuses de l'ANAC à la phase III afin de s'assurer que le Responsable fret proposé est éligible pour l'audition.

L'inspecteur utilise la liste vérification « CKL-DGR-005 » indiquée à l'annexe 5 de la présente procédure).

5. Calendrier des évènements

L'évaluation du calendrier des évènements consiste à vérifier que chaque étape clé pour la réalisation du processus d'autorisation est clairement définie.

L'inspecteur utilise la liste vérification « CKL-DGR-004 » indiquée à l'annexe 4 de la présente procédure).

Lors de l'examen du calendrier **des évènements**, l'inspecteur marchandises dangereuses vérifie la faisabilité du projet de transport de marchandises dangereuses proposé en tenant compte des critères suivants :

a) La logique des séquences

b) La synchronisation des évènements. Le calendrier des évènements doit être réaliste et prévoir un temps suffisant pour permettre à l'équipe de certification d'étudier les différents documents, manuels du postulant.

u



- c) **La disponibilité des Inspecteurs Marchandises dangereuses de l'ANAC.** La disponibilité des **Inspecteurs Marchandises dangereuses de l'ANAC** constitue un facteur critique qu'il faudra prendre en compte dans l'approbation du calendrier des événements. Par exemple, le Chef de projet déterminera si des inspecteurs qualifiés sont disponibles lors de l'examen approfondi des manuels pour permettre le respect du timing du calendrier des événements proposé.

Le calendrier des événements doit indiquer les dates prévues pour :

- 1) la formation du personnel ;
- 2) l'inspection des installations et la supervision d'une session de formation ;
- 3) l'inspection de l'aire de trafic (zone fret) ;
- 4) l'inspection en zone fret.

Après l'évaluation sommaire des manuels et documents soumis par le postulant, les Inspecteurs Marchandises Dangereuses transmettent les résultats de leurs évaluations au Chef de projet par le « Formulaire de rapport ».

3.2 Réunion de synthèse entre le Chef de projet et les membres de l'équipe chargé de traiter la demande d'autorisation

Une réunion de synthèse est tenue par le chef de projet, afin de préparer la réunion de la phase II.

Au cours de cette réunion, les observations et non conformités suite à l'évaluation sommaire des manuels et documents fournis par le postulant sont discutés et entérinés par le Chef de Projet en vue de les porter à la connaissance du postulant par un courrier pour actions correctives.

S'il y a des non-conformités suite à l'évaluation de la demande formelle, ces non-conformités seront notifiées par courrier au postulant pour actions correctives.

Après trois (3) soumissions non concluantes, le processus de certification s'arrête et l'ANAC adresse un courrier au postulant lui indiquant par courrier les raisons de l'arrêt du processus de certification.


Si l'évaluation sommaire des manuels et documents fournis par le postulant est jugée satisfaisante, l'ANAC l'invite à la réunion de clôture de demande formelle.

3.3 Réunion de la demande formelle

Au cours de la réunion de demande formelle, le Chef de projet :


- ✓ informe le postulant que le dossier de demande d'autorisation de transport des MD est recevable ;
- ✓ règle, le cas échéant, les incompatibilités entre les dates prévues dans le calendrier des événements ;
- ✓ informe le postulant de la clôture de la phase de demande formelle.

as

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de marchandises dangereuses « RACI 3402 »</p>	<p>Édition : 02 Date : 01 / 05 / 2019 Amendement : 1 Date : 01 / 05 / 2019</p>
--	---	--

À l'issue de la réunion **de demande formelle**, l'ANAC adresse au postulant un courrier lui notifiant la fin de la phase II et le début de la phase d'évaluation documentaire (Phase III).

CL

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de marchandises dangereuses « RACI 3402 »</p>	<p>Édition : 02 Date : 01 / 05 / 2019 Amendement : 1 Date : 01 / 05 / 2019</p>
--	---	--

CHAPITRE 4 : PHASE D'ÉVALUATION DES DOCUMENTS (PHASE III)

4.1 Evaluation des manuels et documents soumis

La phase de demande formelle ayant été jugée satisfaisante, les inspecteurs MD procèdent pendant cette phase à l'évaluation approfondie des manuels et documents suivants.

4.1.1 La partie A9 de la partie A du manuel d'exploitation

L'évaluation approfondie de la partie A9 du Manex s'effectue à l'aide du RACI 3404.

La partie A9 du MANEX doit contenir, au minimum, les procédures spécifiques pour satisfaire aux règlements applicables du RACI 3004 et à l'IT de l'OACI/Manuel DGR IATA. Le manuel de procédures sur les marchandises dangereuses doit être clairement intitulé « Exploitant autorisé à transporter des Marchandises Dangereuses »

Les Inspecteurs Marchandises Dangereuses vérifient que **la partie A9 du MANEX** traite au minimum les rubriques applicables contenues dans le RACI 3403, notamment :

- 1) la classification de toutes les marchandises dangereuses,
- 2) les procédures de marquage, d'étiquetage, d'emballage,
- 3) les documents d'expédition et de certification,
- 4) les procédures d'acceptation
- 5) les programmes de formation ;
- 6) le système pour la distribution du manuel ou des parties appropriées du manuel aux membres des équipages de conduite et de cabine, aux employés du comptoir d'enregistrement et autres personnels chargés d'accepter les bagages, le fret, les COMAT, notamment les personnels des services d'assistance au sol et des entrepôts de fret aérien, le cas échéant. En outre, le postulant doit mettre en place un système pour disposer des dernières révisions de la DGR de l'IATA ou des Instructions Techniques de l'OACI, selon l'applicabilité, pour leur diffusion aux personnels concernés ;
- 7) les prescriptions relatives à l'utilisation de liste de vérification pour accepter des marchandises dangereuses en vue de leur transport par voie aérienne ;
- 8) les prescriptions relatives à l'utilisation de document de transport de marchandises dangereuses et dispositions pour son renseignement adéquat ;
- 9) les prescriptions relatives au marquage, l'emballage, le suremballage et l'inspection du conteneur des marchandises dangereuses conformément aux procédures d'acceptation décrites dans les Instructions techniques (IT ou Doc 9284) ;



- 10) les prescriptions relatives aux procédures appropriées de chargement, d'isolement et d'inspection de dommage ou déperdition ;
- 11) les prescriptions relatives à la remise au pilote commandant de bord des renseignements écrits (notification au commandant ou NOTOC), tel que spécifié dans les Instructions techniques (IT ou Doc 9284) ;
- 12) les prescriptions relatives à la conservation des NOTOC au sol et qu'elles soient facilement accessibles aux aérodromes du dernier départ et du prochain point d'arrivée prévu pour chacun de ses vols sur lesquels des marchandises dangereuses sont transportées ;
- 13) les prescriptions relatives aux procédures en vol adéquates pour une intervention d'urgence en cas d'incidents d'aéronef impliquant des marchandises dangereuses ;
- 14) la prescription relative à l'avertissement des passagers des types de marchandises dangereuses qu'il leur est interdit de transporter à bord d'un aéronef ;
- 15) la prescription relative à la procédure d'exemptions relatives aux passagers ;
- 16) la Politique indiquant que l'exploitant non autorisé au transport de marchandises dangereuses ne transporte pas des pièces de rechange qui sont classées comme des marchandises dangereuses (matériel de l'exploitant [COMAT]) à des fins d'entretien.
- 17) les Procédures relatives au compte rendu d'incident impliquant les MD non déclarées ;
- 18) les procédures relatives à la transmission de renseignements aux services d'urgences et aux autorités compétentes en cas d'accident ou d'incident d'un aéronef transportant des marchandises dangereuses.

4.1.2 Programme de formation marchandises Dangereuses


4.1.2.1 Approbation initiale du programme de formation marchandises dangereuses.

L'évaluation approfondie du programme de formation marchandises dangereuses s'effectue à l'aide du RACI 3408.

L'approbation initiale du programme de formation marchandises dangereuses intervient quand le dossier soumis par le postulant est recevable.

L'approbation initiale consiste à évaluer le manuel de formation, les documents fournis (attestations de formation des Instructeurs) et la « banque de questions » afin vérifier que la formation envisagée répond aux exigences du RACI 3407).

Le programme de formation de marchandises dangereuses doit être approuvé par l'ANAC avant sa mise en œuvre.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de marchandises dangereuses « RACI 3402 »</p>	<p>Édition : 02 Date : 01 / 05 / 2019 Amendement : 1 Date : 01 / 05 / 2019</p>
--	---	--

4.1.2.4 Evaluations de la liste de conformité

L'Inspecteur utilise la liste vérification « CKL-DGR-007 » indiquée à l'annexe 7 de la présente procédure).

L'évaluation de la liste de conformité consiste à vérifier que les exigences du RACI 3004 et du document 9284 de OACI (IT) indiquées dans liste de conformité correspondent à une procédure indiquée dans la section A9 du manuel d'exploitation.

4.1.2.5 Evaluation du Curriculum Vitae

L'Inspecteur utilise la liste vérification « CKL-DGR-006 » indiquée à l'annexe 6 de la présente procédure).

L'Inspecteur marchandises dangereuses vérifie que le postulant :

6. dispose de qualifications (expériences , formations...) relatives à la fonction de Responsable fret;
7. dispose d'une formation en marchandises dangereuses en cours de validité.

4.2 Audition du Responsable fret

L'Inspecteur utilise le questionnaire « QSN-DGR-001 » indiquée à l'annexe 17 de la présente procédure).

Le responsable fret est auditionné afin d'évaluer ses connaissances des :

- 1) règlements applicables à son domaine d'activité ;
- 2) procédures et manuels ;
- 3) responsabilités liées à son poste.


4.3 Réunion de synthèse entre le Chef de projet et les membres de l'équipe de certification

Une réunion de synthèse est tenue par le chef de projet, afin de préparer la réunion de la phase III.

Au cours de cette réunion, les observations suite à l'évaluation approfondie des documents et manuels fournis par le postulant sont discutés et entérinées par le Chef de Projet en vue de les porter à la connaissance du postulant.

S'il y a des non-conformités suite à l'évaluation des documents et à l'audition du personnel, ces non-conformités seront notifiées au postulant par le Chef de projet pour actions correctives.

Après trois (3) soumissions non concluantes, le processus de certification s'arrête et l'ANAC adresse un courrier au postulant lui indiquant par courrier les raisons de l'arrêt du processus de certification.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de marchandises dangereuses « RACI 3402 »</p>	<p>Édition : 02 Date : 01 / 05 / 2019 Amendement : 1 Date : 01 / 05 / 2019</p>
---	---	--

Si les évaluations sont satisfaisantes, le postulant sera soumis à une inspection et à une démonstration à la phase IV. Il est invité à une réunion de phase III par l'ANAC.

4.4 Réunion de la phase III

Au cours de la réunion, le Chef de projet informe le postulant :

- ✓ de l'acceptation la section A9 de la partie A ;
- ✓ de l'approbation initiale du programme de formation ;
- ✓ de l'acceptation du Responsable fret ;
- ✓ de l'acceptation de la liste de conformité ;
- ✓ de la clôture de la phase III.

À l'issue de la réunion, l'ANAC adresse au postulant un courrier lui notifiant la fin de la phase III et le début de la phase IV.

Aussi, les courriers d'acceptation du Responsable fret, la Partie A9 du MANEX, et l'approbation initiale du programme de formation sont transmis au postulant.




CHAPITRE 5 : PHASE D'INSPECTIONS ET DE DEMONSTRATIONS (PHASE IV)

5.1 Généralité

La phase III ayant été jugée satisfaisante, l'équipe chargé de traiter la demande d'autorisation vérifie si les procédures et programmes de formations proposés par le postulant sont effectivement appliqués en opération.

Au cours de cette phase, les Inspecteurs Marchandises dangereuses de l'ANAC s'assurent entre autres que :

1. le postulant utilise une liste de vérification pour accepter des marchandises dangereuses en vue de leur transport par voie aérienne que si elles sont accompagnées d'un document de transport de marchandises dangereuses dûment rempli ;
2. le postulant inspecte le marquage, l'emballage, le suremballage ou le conteneur des marchandises dangereuses conformément aux procédures d'acceptation décrites dans les Instructions techniques (IT ou Doc 9284) ;
3. les passagers soient avertis des types de marchandises dangereuses qu'il leur est interdit de transporter à bord d'un aéronef ;
4. l'exploitant d'un aéronef transportant des marchandises dangereuses remet au pilote commandant de bord les renseignements écrits (notification au commandant ou NOTOC), tel que spécifié dans les Instructions techniques (IT ou Doc 9284 de l'OACI) ;
5. le postulant ne charge les marchandises dangereuses à bord d'un aéronef que si les procédures appropriées de chargement, d'isolement et d'inspection de dommage ou déperdition ont été suivies ;
6. les programmes de formation initiale et périodique sur les marchandises dangereuses sont mis en œuvre par les organismes ou agences qui interviennent dans le transport aérien des marchandises dangereuses notamment :
 - a) les expéditeurs de marchandises dangereuses, incluant les emballeurs et les agents des expéditeurs,
 - b) les agences qui assurent, au nom de l'exploitant, les fonctions d'acceptation, de manutention, de chargement, de déchargement, de transfert et autre traitement du fret ,
 - c) les agences situées à un aéroport qui assurent, au nom de l'exploitant aérien, les fonctions de contrôle des passagers ,
 - d) les agences non situées à un aéroport qui assurent, au nom de l'exploitant aérien, l'enregistrement des passagers ,
 - e) les agences, autres que les exploitants, qui interviennent dans le traitement du fret ;
 - f) les agences chargées du filtrage de sûreté des passagers et de leurs bagages ,
 - g) toute autre personne ou agence assurant une fonction au nom de l'exploitant.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de marchandises dangereuses « RACI 3402 »</p>	<p>Édition : 02 Date : 01 / 05 / 2019 Amendement : 1 Date : 01 / 05 / 2019</p>
--	---	--


5.1.1 Inspection de l'exploitant

L'inspecteur utilise la liste vérification « CKL-DGR-008 » indiquée en annexe de la présente procédure).

L'inspection de l'exploitant consiste à observer et d'évaluer les méthodes et pratiques courantes du postulant afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux règlements et aux procédures acceptées par l'ANAC.


Cette inspection porte sur les points suivants :

- 1) Acceptation
- 2) Renseignement à fournir ;
- 3) Marchandises dangereuses incompatibles ;
- 4) Entreposage
- 5) Traitement et chargement des colis contenant des marchandises dangereuses liquides
- 6) Conditions générales de chargement et d'arrimage
- 7) Colis de marchandises dangereuses endommagés
- 8) Remplacement des étiquettes
- 9) Identification des unités de chargement contenant des MD
- 10) Inspection
- 11) Compte Rendu
- 12) Colis endommagés ou qui fuient
- 13) Formation et dossiers de formation.
- 14) Conservation des documents

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de marchandises dangereuses « RACI 3402 »</p>	<p>Édition : 02 Date : 01 / 05 / 2019 Amendement : 1 Date : 01 / 05 / 2019</p>
---	---	--

5.1.2 Inspection en zone fret (expéditeurs, manutentionnaire, transitaire ...)

Si le postulant est expéditeur et/ou manutentionnaire, l'inspecteur utilise le RACI 3410 pour le traitement des aspects liés aux activités de l'expéditeurs et du manutentionnaire.

 <p data-bbox="164 197 475 237">Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p data-bbox="560 129 1141 203">Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de marchandises dangereuses « RACI 3402 »</p>	<p data-bbox="1206 103 1390 203">Édition : 02 Date : 01 / 05 / 2019 Amendement : 1 Date : 01 / 05 / 2019</p>
--	--	--

5.1.3 Approbation finale du programme de formation marchandises dangereuses

5.1.3.1 Supervision d'une session de formation marchandises dangereuses


La supervision de la formation consiste à l'observation et l'évaluation d'une « formations en cours de réalisation » afin de vérifier :

- 1) que le contenu des cours dispensés est conforme au contenu du manuel de formation ;
- 2) que les instructeurs ont les compétences pour dispenser les cours ;
- 3) que les installations et moyens didactiques adéquats prévus sont disponibles ;
- 4) que l'organisation des tests et contrôles de compétence sont acceptables par l'ANAC ;
- 5) de l'existence d'un système d'archivage.

5.1.3.2 Approbation finale du programme de formation marchandises dangereuses

L'approbation finale du programme de formation est délivrée lorsque la supervision d'une formation permet de s'assurer :

- 1) que le contenu des cours dispensés est conforme au contenu du manuel de formation ;
- 2) que les instructeurs sont formés et qualifiés pour dispenser les cours ;
- 3) que des installations et moyens didactiques adéquats sont disponibles ;
- 4) que l'organisation des tests et contrôles de compétence respecte les normes ;
- 5) de l'existence d'un système d'archivage.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de marchandises dangereuses « RACI 3402 »</p>	<p>Édition : 02 Date : 01 / 05 / 2019 Amendement : 1 Date : 01 / 05 / 2019</p>
---	---	--

5.2 Réunion de synthèse entre le Chef de projet et les membres de l'équipe de certification

Une réunion de synthèse est tenue par le chef de projet, afin de préparer la réunion de la phase IV.

Au cours de cette réunion, l'ANAC évalue la situation du postulant au regard des exigences réglementaires suite aux différentes inspections et démonstrations effectuées. Les observations sont discutées et entérinées par le Chef de Projet en vue de les porter à la connaissance du postulant lors de la réunion de la phase IV.

S'il y a des non-conformités suite aux inspections et démonstrations, ces non-conformités seront notifiées au postulant par le Chef de projet pour actions correctives.

Après trois (3) soumissions non concluantes, le processus de certification s'arrête et l'ANAC adresse un courrier au postulant lui indiquant par courrier les raisons de l'arrêt du processus de certification.

Si les inspections et démonstrations sont jugées satisfaisantes, le postulant est invité à une réunion de phase IV par l'ANAC.

5.3 Réunion de la phase IV

Au cours de la réunion, le Chef de projet informe le postulant :

- ✓ que les résultats des inspections et les démonstrations ont été concluants ;
- ✓ de la clôture de la phase IV.

À l'issue de la réunion de la phase IV, l'ANAC adresse au postulant un courrier lui notifiant la fin de la phase IV et le passage à la phase V.



CHAPITRE 6 : PHASE DE DELIVRANCE DE L'AUTORISATION (PHASE V)

6.1 Préparation de la délivrance de l'autorisation

(Voir spécimen l'autorisation de transport de marchandises dangereuses en annexe de la présente procédure).

Au cours de cette phase, le Chef de Projet :

1. Prépare l'autorisation de transport MD
2. Prépare le rapport de certification
3. Rassemble les pièces suivantes :
 - a) la lettre de demande formelle ;
 - b) la déclaration de Conformité ;
 - c) la fiche de suivi du processus de certification ;
 - d) toutes les correspondances entre le postulant et l'ANAC.

L'ANAC transmet l'original de l'autorisation de transport de Marchandises dangereuses et les autorisations spécifiques au postulant par courrier.



CHAPITRE 7 : SURVEILLANCE CONTINUE

7.1 Généralités

Une surveillance continue est exercée par l'ANAC sur :

1. le détenteur de l'autorisation de transport de marchandises dangereuses afin de s'assurer que les conditions qui ont prévalu lors de sa délivrance continuent d'être respectées et
2. les exploitants non autorisés à transporter des marchandises dangereuses afin de s'assurer que ceux-ci mettent en œuvre les dispositions visant à éviter le transport de marchandises dangereuses ;
3. les agences situées à un aéroport qui assurent, au nom de l'exploitant aérien, les fonctions de contrôle des passagers ;
4. les agences non situées à un aéroport qui assurent, au nom de l'exploitant aérien, l'enregistrement des passagers ;
5. les agences, autres que les exploitants, qui interviennent dans le traitement du fret ;
6. les agences chargées du filtrage de sûreté des passagers et de leurs bagages ;
7. toute autre personne ou agence assurant une fonction au nom de l'exploitant, notamment les agences de voyage.


La surveillance continue est effectuée conformément au programme d'inspection préétabli ou, inopinée sur la base de l'analyse des tendances (rapport d'incident ou d'accident) selon le programme de vol de l'exploitant. Les inspections programmées font l'objet de notification au postulant, au moins 7 jours ouvrables avant l'inspection.

Le cas échéant, les sous-traitants agissant pour le compte de l'exploitant ou en partenariat avec celui-ci font l'objet d'inspection, notamment les expéditeurs, les manutentionnaires et les transitaires... sur la base des documents et manuels transmis par l'exploitant.

Les inspections s'effectuent, selon le cas, par l'observation et d'évaluation des méthodes et procédures de l'exploitant afin de s'assurer de leur conformité aux règlements, aux procédures de l'exploitant approuvées par l'ANAC et aux dispositions en vigueur dans le Document 9284 de OACI (IT) /ou le Manuel DGR IATA.

Toutes non-conformités relevées doivent absolument correspondre à une exigence réglementaire, aux procédures de l'exploitant approuvées par l'ANAC, aux IT ou au Manuel DGR IATA.

Le programme de surveillance continue est établi conformément au RACI 3132 et sa mise en œuvre ainsi que le traitement des non-conformités se fait conformément aux dispositions du RACI 1510.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de marchandises dangereuses « RACI 3402 »</p>	<p>Édition : 02 Date : 01 / 05 / 2019 Amendement : 1 Date : 01 / 05 / 2019</p>
---	---	--

7.2 Détermination de la fréquence des inspections

La fréquence des inspections dépendra, notamment :

- 1) des indices de gestion du risque ;
- 2) des difficultés financières ;
- 3) de l'efficacité de l'assurance qualité ;
- 4) d'un changement important observé de l'exploitation ;
- 5) d'un changement dans la passation des contrats ;
- 6) d'un fort taux de roulement du personnel ;
- 7) de la perte de personnes ressources ;
- 8) des antécédents négatifs en matière d'inspection ou de vérification.

Le RACI 3132, en son paragraphe 4.2 établit les fréquences d'inspections et d'audits.

7.3 Périmètre ou portée de la surveillance continue

La surveillance continue porte sur les points suivants :

- 1) évaluation du manuel des procédures ;
- 2) inspection de l'exploitant aérien ;
- 3) inspection en zone fret (expéditeurs, manutentionnaire...) ;
- 4) inspection relative aux accidents et incidents liés aux marchandises dangereuses ;
- 5) les agences situées à un aéroport qui assurent, au nom de l'exploitant aérien, les fonctions de contrôle des passagers ;
- 6) les agences non situées à un aéroport qui assurent, au nom de l'exploitant aérien, l'enregistrement des passagers ;
- 7) les agences, autres que les exploitants, qui interviennent dans le traitement du fret ;
- 8) les agences chargées du filtrage de sûreté des passagers et de leurs bagages ;
- 9) toute autre personne ou agence assurant une fonction au nom de l'exploitant, notamment les agences de voyage.

7.3.1 Evaluation continue du manuel des procédures


L'inspecteur utilise la liste vérification « CKL-DGR-013 » indiquée en annexe de la présente procédure).

La partie A9 du Manex fait l'objet d'un suivi afin de s'assurer que les amendements du RACI 3004, le Document 9284 de OACI (IT) /ou le Manuel DGR IATA ainsi que la partie A9 du Manex sont effectués par l'exploitant.

Les Inspecteurs MD évaluent :

- 1) la révision de la partie A9 du Manex ;
- 2) l'édition de la partie A9 du Manex.

Note : l'évaluation d'une nouvelle édition du manuel de procédure s'effectue à l'aide du RACI 3404.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de marchandises dangereuses « RACI 3402 »</p>	<p>Édition : 02 Date : 01 / 05 / 2019 Amendement : 1 Date : 01 / 05 / 2019</p>
---	---	--

7.3.2 Inspection de l'exploitant (surveillance continue)

L'inspecteur utilise la liste vérification « CKL-DGR-031 » indiquée en annexe de la présente procédure).

La surveillance continue consiste à observer et d'évaluer les méthodes et pratiques courantes du postulant afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux règlements et aux procédures acceptées par l'ANAC.

Cette inspection porte sur les points suivants :

- 1) Acceptation
- 2) Renseignement à fournir ;
- 3) Marchandises dangereuses incompatibles ;
- 4) Entreposage
- 5) Traitement et chargement des colis contenant des marchandises dangereuses liquides
- 6) Conditions générales de chargement et d'arrimage
- 7) Colis de marchandises dangereuses endommagés
- 8) Remplacement des étiquettes
- 9) Identification des unités de chargement contenant des MD
- 10) Inspection
- 11) Compte Rendu
- 12) Colis endommagés ou qui fuient
- 13) Formation et dossiers de formation.
- 14) Conservation des documents

7.3.3 Inspection en zone fret (expéditeurs, manutentionnaire, transitaire...)


Si le postulant est expéditeur et/ou manutentionnaire, l'inspecteur utilise la liste de vérification « CKL-DGR 030) contenue dans le RACI 3410.

7.3.4 Inspection relative aux accidents et incidents liés aux marchandises dangereuses

7.3.4.1 Définitions

Accident lié aux Marchandises Dangereuses : Événement associé et relatif au transport aérien de marchandises dangereuses au cours duquel une personne est tuée ou grièvement blessée, ou qui provoque d'importants dommages matériels ou environnementaux.

Incident lié aux Les Marchandises Dangereuses : Événement, autre qu'un accident concernant des marchandises dangereuses, associé et relatif au transport aérien de marchandises dangereuses, qui ne survient pas nécessairement à bord d'un aéronef et qui provoque des lésions corporelles ou des dommages matériels ou environnementaux, un incendie, une rupture, un déversement, une fuite de fluide, un rayonnement ou d'autres signes de dégradation de l'intégrité de l'emballage. Tout autre événement associé et relatif

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de marchandises dangereuses « RACI 3402 »</p>	<p>Édition : 02 Date : 01 / 05 / 2019 Amendement : 1 Date : 01 / 05 / 2019</p>
---	---	--

au transport de marchandises dangereuses qui compromet gravement la sécurité d'un aéronef ou de ses occupants est également considéré comme constituant un incident concernant des marchandises dangereuses.

7.3.4.2 éléments à vérifier chez l'exploitant :

L'Inspecteur utilise la liste vérification « CKL-DGR-009 » indiquée en annexe de la présente procédure).


Les points suivants sont vérifiés :

- 1) nature de l'événement ;
- 2) nombre de victimes recensées ou dommages matériels ;
- 3) procédures de compte-rendu ;
- 4) procédures d'urgence ;
- 5) documents d'expédition approuvés et certification ;
- 6) lettre de transport aérien, Déclaration d'expédition des marchandises dangereuses ;
- 7) liste de vérifications d'acceptation et Vérification d'acceptation ;
- 8) entreposage des marchandises dangereuses ;
- 9) groupage, désassemblage et reconstitution des marchandises dangereuses ;
- 10) chargement et déchargement des marchandises dangereuses ;
- 11) traitement des dommages ;
- 12) communication d'informations aux passagers, aux employés de l'exploitant, aux personnels intervenant dans les zones d'acceptation du fret ;
- 13) information du Commandant de bord ;
- 14) manuel MD de l'exploitant, RACI 3004 et documents IATA ou OACI ;
- 15) inspection du manuel pour la conformité avec la réglementation MD ;
- 16) dossiers de formation ;
- 17) inspection et contrôle de conformité du programme de formation ;
- 18) inspection des transitaires de fret aérien et contrôle de la conformité aux règlements.

7.3.4.3 Eléments de vérification pour l'expéditeur (y compris les COMAT)

L'Inspecteur utilise la liste vérification « CKL-DGR-010 » indiquée en annexe de la présente procédure.

- 1) déclaration de l'expéditeur pour les marchandises dangereuses ;
- 2) limitations ;
- 3) classification ;
- 4) identification ;
- 5) colis et Emballage ;
- 6) étiquetage et Marquage ;
- 7) documentation ;
- 8) dossiers de formation de l'expéditeur ;
- 9) programme de formation de l'expéditeur ;
- 10) procédures de manutention pour les COMAT de l'expéditeur.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de marchandises dangereuses « RACI 3402 »</p>	<p>Édition : 02 Date : 01 / 05 / 2019 Amendement : 1 Date : 01 / 05 / 2019</p>
---	---	--

7.3.4.4 Evaluation de la mise en œuvre du plan d'urgence de l'aéroport

Les points suivants sont évalués :

L'Inspecteur utilise la liste vérification « CKL-DGR-011 » indiquée en annexe de la présente procédure.


- 1) fonctions et responsabilités de gestion pour les accident et incidents concernant les marchandises dangereuses ;
- 2) évaluation de la gestion des événements d'urgence concernant les marchandises dangereuses.

7.3.4.5 Eléments à vérifier sur le Site de l'accident.

L'Inspecteur utilise la liste vérification « CKL-DGR-012 » indiquée en annexe de la présente procédure.

Les points suivants sont vérifiés :

- 1) si les colis ont été convenablement emballés, étiquetés et, certifiés le cas échéant ;
- 2) si les colis ont été convenablement traités et entreposés ;
- 3) le règlement MD , le document IATA ou OACI afin de contrôler la dernière révision et vérifier par sondage l'existence de pages en mauvais état, illisibles ou manquantes ;
- 4) le manuel MD de la compagnie pour contrôler la dernière révision et vérifier par sondage l'existence de pages en mauvais état, illisibles ou manquantes ;
- 5) si des formations sont organisées au sein de l'établissement de l'exploitant et si tel est le cas :
 - a) Vérifier si le programme des cours est celui approuvé dans le manuel,
 - b) Vérifier si le personnel reçoit une formation périodique,
 - c) Vérifier si les dossiers de formation initiale et périodique sont disponibles.
- 6) si la liste approuvée de vérification pour l'acceptation des marchandises dangereuses est utilisée ;
- 7) par sondage les bordereaux de chargements pour rechercher la présence éventuelle de marchandises dangereuses, et si l'identification, l'étiquetage, l'emballage et le marquage sont corrects ;
- 8) si l'information du Commandant de Bord se fait en conformité avec les procédures de la compagnie ;
- 9) si les numéros de téléphone à joindre en cas d'urgence sont accessibles et à jour.
- 10) la disponibilité d'étiquettes de rechange pour le remplacement éventuel des étiquettes perdues ou endommagées ;
- 11) si des avis d'information MD sont visibles du public et de tous les personnels impliqués dans l'acceptation des MD, c.-à-d. les personnels des comptoirs d'enregistrement ou ceux chargés des bagages, du fret et du matériel de la compagnie ;
- 12) les dossiers de formation MD de l'expéditeur.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de marchandises dangereuses « RACI 3402 »</p>	<p>Édition : 02 Date : 01 / 05 / 2019 Amendement : 1 Date : 01 / 05 / 2019</p>
---	---	--

CHAPITRE 8 : Dérogation - rapport d'accident et / ou d'incident et sensibilisation des passagers.


8.1 Transports aérien de marchandises dangereuses interdites

8.1.1. Traitement du dossier de demande de dérogation pour les MD interdites.

L'Inspecteur utilise la liste vérification « CKL-DGR-014 » indiquée en annexe de la présente procédure).

L'évaluation du dossier de demande dérogation pour le transport de marchandises dangereuses interdites par l'Inspecteur MD pour le transport des Marchandises Dangereuses interdites indiquées dans les colonnes 10 à 13 du tableau 3- 1 du Chapitre 2 de la Partie 3 des Instructions Techniques consiste à vérifier que :

- 1) les documents visés au § 8.1.6 du RACI 3401 ont été fournis par l'exploitant.
- 2) le formulaire FORM-ANAC-DGR-003 » est dument renseigné
- 3) la disponibilité des autres autorisations éventuellement requises, notamment en matière :
 - de circulation aérienne,
 - de stationnement,
 - de survol,
 - de douane,
 - de sûreté,
 - d'exportation et/ou d'importation de munitions et/ou matériels de guerre,
 - et de droit de trafic.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de marchandises dangereuses « RACI 3402 »</p>	<p>Édition : 02 Date : 01 / 05 / 2019 Amendement : 1 Date : 01 / 05 / 2019</p>
--	---	--

8.2 Autorisation particulière

8.2.1 Traitement du dossier de demande d'autorisation particulière

L'Inspecteur utilise la liste vérification « CKL-DGR-015 » indiquée en annexe de la présente procédure).

La demande d'autorisation particulière de transport de marchandises dangereuses doit être adressée à l'ANAC 30 jours calendaires au moins avant la date envisagée du transport.

L'Inspecteur MD vérifie que les informations et les documents suivants sont fournis :

- 1) le Permis d'Exploitation Aérienne (PEA) et ses annexes ;
- 2) le Certificat de Navigabilité (CDN) des avions utilisés ;
- 3) le certificat d'assurance ;
- 4) le Programme et attestations de formation du personnel impliqué dans le transport des marchandises dangereuses ;
- 5) la désignation d'une personne chargée de la surveillance du transport et du respect des exigences réglementaires et s'il y a lieu des conditions particulières imposées par l'autorisation ;
- 6) le nom et l'adresse de l'organisme avec lesquelles l'exploitant a contracté un accord en vue de leur permettre d'effectuer en leur nom des tâches en rapport avec le transport des marchandises dangereuses ;
- 7) la destination, la date présumée ou la fréquence du transport de ces marchandises ;
- 8) les classes ou divisions de marchandises, les quantités et nombre de colis, ainsi que les types d'avions qui seront utilisés dans le transport de ces marchandises ;
- 9) les caractéristiques des marchandises dangereuses transportées ; leur état physique ou chimique ;
- 10) les mesures de précaution relatives à la manutention et l'entreposage ;
- 11) les mesures d'urgences prévues en cas d'incident ou d'accident.

8.2.2. Durée de validité de l'autorisation particulière

L'autorisation particulière peut être accordée pour une durée maximale de 06 mois, renouvelable une fois. Elle est renouvelable sur demande de l'exploitant.


8.2.3 Suivi de l'autorisation particulière

L'Inspecteur utilise la liste vérification « CKL-DGR-16 » indiquée en annexe de la présente procédure.

Un suivi de l'autorisation particulière délivré est effectué par l'ANAC.

Ce suivi consiste à vérifier les points suivants :

- 1) validité du Permis d'Exploitation Aérienne (PEA);
- 2) validité du Certificat de Navigabilité (CDN) des aéronefs utilisés ;

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Procédure d'autorisation et de supervision pour le transport de marchandises dangereuses « RACI 3402 »</p>	<p>Édition : 02 Date : 01 / 05 / 2019 Amendement : 1 Date : 01 / 05 / 2019</p>
---	---	--

- 3) validité du certificat d'assurance ;
- 4) validité de la formation du personnel impliqué dans le transport des marchandises dangereuses ;
- 5) présence effective de la d'une personne désignée chargée de la surveillance du transport et du respect des exigences réglementaires et s'il y'a lieu des conditions particulières imposées par l'autorisation ;
- 6) validité du contrat entre l'exploitant et l'organisme avec lesquelles l'exploitant a contracté un accord en vue de leur permettre d'effectuer en leur nom des tâches en rapport avec le transport des marchandises dangereuses ;
- 7) la destination, la date présumée ou la fréquence du transport de ces marchandises ;
- 8) respect des classes ou divisions de marchandises, les quantités et nombre de colis, ainsi que les types d'avions envisagés être utilisés dans le transport de ces marchandises
- 9) les caractéristiques des marchandises dangereuses transportées ; leur état physique ou chimique
- 10) respect des mesures de précaution relatives à la manutention et l'entreposage ;
- 11) disponibilité de mesures d'urgences prévues en cas d'incident ou d'accident .

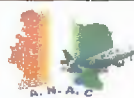
L'exploitant, titulaire d'une autorisation particulière, informe mensuellement l'ANAC des transports de marchandises dangereuses effectués au cours du mois écoulé.

Ce relevé mentionne la date des livraisons et les adresses des livraisons, la nature et la quantité des matières transportées, les mesures de précaution prises et les incidents éventuels survenus au cours du transport.

8.2.4 Restriction de l'autorisation particulière

L'autorisation particulière sera retirée à tout moment par l'ANAC :

- 1) si une infraction aux dispositions des Instructions techniques de l'OACI ou Instructions spéciales jointes à l'autorisation est constatée ;
- 2) ou s'il apparait que des conditions suffisantes de sécurité n'ont pas été respectées par l'exploitant.



ANNEXES

N°		
Ordre	Références	Intitulé
1.	CKL-DGR-001	Liste de vérification sommaire du formulaire de demande préliminaire (PHASE I)
2.	CKL-DGR-002	Liste de vérification des manuels et documents requis à la phase de demande formelle (PHASE II)
3.	CKL-DGR-003	Liste de vérification de l'évaluation sommaire de la liste de conformité (PHASE II)
4.	CKL-DGR-004	Liste de vérification de l'évaluation du calendrier des événements (Phase II)
5.	CKL-DGR-005	Liste de vérification de l'évaluation sommaire du CV du Responsable fret (phase II)
6.	CKL-DGR-006	Liste de vérification de l'évaluation approfondie du CV du Responsable fret (Phase III)
7.	CKL-DGR-007	Liste de vérification de l'évaluation approfondie de liste de conformité (phase III)
8.	CKL-DGR-008	Liste de vérification – Postulant au transport de Marchandises Dangereuses (Phase IV)
9.	CKL-DGR-009	Liste de vérification Site d'Incident/Accident chez l'exploitant. (Surveillance continue)
10.	CKL-DGR-010	Liste de vérification Site d'Incident/Accident chez l'expéditeur (Surveillance continue)
11.	CKL-DGR-011	Liste de vérification de l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'urgence de l'aéroport (Surveillance continue)
12.	CKL-DGR-012	Liste de vérification sur site d'accident/incident (Surveillance continue)
13.	CKL-DGR-013	Liste de vérification évaluation continue de la partie A9 du Manex (Surveillance continue)
14.	CKL-DGR 031	Liste de vérification Surveillance continue – Exploitant autorisé ou non autorisé (Surveillance continue)
15.	QSN-DGR-001	Questionnaire d'évaluation du Responsable Fret
16.	FCH-DGR-001	Fiche de suivi du processus de certification
17.	CKL-DGR-014	Liste de vérification « Dérogation pour le transport de marchandises dangereuses interdites » (Surveillance continue)
18.	CKL-DGR-015	Liste de vérification « autorisation particulière » (Surveillance continue)
19.	CKL-DGR-016	Liste de vérification « Suivi autorisation particulière » (Surveillance continue)



Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire

Liste de vérification sommaire du formulaire de demande préliminaire (PHASE I)
CKL-DGR-001

Édition : 02
Date : 01 / 05 / 2019
Amendement : 1
Date : 01 / 05 / 2019

- 1) Mentionner le nom du postulant dans la case « nom du postulant »
- 2) Indiquer la référence et la date du courrier de la demande formelle dans la case « Référence du courrier de la demande formelle »
- 3) Cocher la case Oui de la colonne « Etat », si le point a été vérifié
- 4) Cocher la case Non de la colonne « Etat », si le point n'a pas été vérifié
- 5) Cocher la case Satisfaisant (SA) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié est satisfaisant
- 6) Cocher la case Non satisfaisant (NS) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié n'est pas satisfaisant
- 7) Renseigner la colonne « Preuves/Notes/observations », le cas échéant.

Note : pour les exigences qui ne s'appliquent pas, inscrire SO (Sans Objet)

Nom du postulant	Références du courrier de demande formelle
	Réf. :
	Date :

Réf. Items	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Preuves/Notes/Observation
------------	---	------	-------------------------------	-----------------------	---------------------------

Section 1A

1. Raison sociale de l'entreprise et, si elle est différente, appellation utilisée pour l'exploitation.					
FORM - ANAC-DGR-001	a) Nom de l'entreprise	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a indiqué le nom de l'entreprise.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
	b) Nom commercial, le cas échéant	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a indiqué le nom commercial de l'entreprise, le cas échéant.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
2. Adresse de l'entreprise					
FORM - ANAC-DGR-001	a) Adresse postale	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a indiqué le nom de l'entreprise.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
	b) Numéros de téléphone	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a indiqué le numéro de téléphone de l'entreprise.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
	c) Numéros de Fax	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a indiqué le numéro de Fax de l'entreprise.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
	d) Adresse électronique	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a indiqué l'adresse électronique de l'entreprise.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
3. Personnel d'encadrement					
FORM - ANAC-DGR-001	Responsable fret	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a désigné un Responsable fret.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	

Section 1

4. Propositions concernant la ou les classes de marchandises dangereuses à transporter					
FORM -	Propositions concernant	<input type="checkbox"/> Oui	Vérifier que le postulant a identifié la	<input type="checkbox"/> SA	



Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire

Liste de vérification sommaire du formulaire de demande préliminaire (PHASE I)
CKL-DGR-001

Édition : 02
Date : 01 / 05 / 2019
Amendement : 1
Date : 01 / 05 / 2019

ANAC-DGR-001	la ou les classes de marchandises dangereuses à transporter	<input type="checkbox"/> Non	ou les classes de marchandises dangereuses à transporter.	<input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
--------------	---	------------------------------	---	--	--

5. Propositions concernant la ou les divisions associées aux classes de marchandises dangereuses, le cas échéant.

FORM - ANAC-DGR-001	Division de marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a indiqué les divisions associées aux classes de marchandises dangereuses, le cas échéant.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
---------------------	--------------------------------------	--	--	---	--

Section 1C

FORM - ANAC-DGR-001	Dispositions relatives à la formation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a prévu les dispositions relatives à la formation	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
---------------------	---------------------------------------	--	---	---	--

Section 1D

FORM - ANAC-DGR-001	Type d'exploitation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a indiqué le type d'exploitation.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
---------------------	---------------------	--	---	---	--

Section 1E

FORM - ANAC-DGR-001	Signature ; Date ; Nom et titre du représentant légal du postulant.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le formulaire comporte : 1. la signature ; 2. la date ; 3. le nom et titre du représentant ; légal du postulant.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
---------------------	---	--	---	---	--

Chef de Projet	Avis	Observations
Nom :		
Prénoms :	<input type="checkbox"/> Recevable <input type="checkbox"/> Non recevable	
Date et signature		



Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire

Liste de vérification des manuels et documents requis à la phase de demande
formelle (PHASE II)
CKL-DGR-002

Édition : 02
Date : 01 / 05 / 2019
Amendement : 1
Date : 01 / 05 / 2019

Instructions à suivre pour renseigner la liste de vérification

- 1) Mentionner le nom du postulant
- 2) Indiquer la référence et la date du courrier de la demande formelle
- 3) Cocher la case Oui de la colonne « Etat », si le point a été vérifié
- 4) Cocher la case Non de la colonne « Etat », si le point n'a pas été vérifié
- 5) Cocher la case Satisfaisant (SA) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié est satisfaisant
- 6) Cocher la case Non satisfaisant (NS) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié n'est pas satisfaisant
- 7) Renseigner la colonne « Preuves/Notes/observations », le cas échéant.

Note : pour les exigences qui ne s'appliquent pas, inscrire SO (Sans Objet)

Nom du postulant	Références du courrier de demande formelle
	Réf. :
	Date :

Réf. Items	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Preuves/Notes/Observation
RACI 3401 § 2.2	1. La partie A9 du MANEX	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a fourni la partie A9 du MANEX.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 2.2	2. Le programme de formation marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a fourni le programme de formation marchandises dangereuses.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 2.2	3. La liste de conformité	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a fourni la liste de conformité.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 2.2	4. Le Curriculum vitae du Responsable fret	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a fourni le Curriculum vitae du Responsable fret.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 2.2	5. Le calendrier des événements	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a fourni le calendrier des événements.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	

Chef de Projet	Avis	Observations
Nom :		
Prénoms :	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant	
Date et signature		

5



Instructions à suivre pour renseigner la liste de vérification

- 1) Mentionner le nom du postulant
- 2) indiquer la référence et la date du courrier de la demande formelle
- 3) Cocher la case Oui de la colonne « Etat », si le point a été vérifié
- 4) Cocher la case Non de la colonne « Etat », si le point n'a pas été vérifié
- 5) Cocher la case Satisfaisant (SA) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié est satisfaisant
- 6) Cocher la case Non satisfaisant (NS) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié n'est pas satisfaisant
- 7) Renseigner la colonne « Preuves/Notes/observations », le cas échéant.

Note : pour les exigences qui ne s'appliquent pas, inscrire SO (Sans Objet)

Nom du postulant	Références du courrier de demande formelle
	Réf. :
	Date :

Réf. Items	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Preuves/Notes/Observation
§ 9.1. RACI 3403	1. Rappel des référentiels réglementaires	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les dispositions du § 9.1 du	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Chapitre 1 (RACI 3004)	2. Définition de la marchandise dangereuse	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les dispositions du Chapitre 1 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
§ 9.1.1.2 RACI 3403 § 9.1.1.2 RACI 3403	3. Politique compagnie en matière de transport ou du non-transport de marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les dispositions du § 9.1.1.2 Du RACI 3403, § 9.1.1.2 du RACI 3403	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Chapitre 4 (RACI 3004)	4. Marchandises Dangereuses Interdites	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les dispositions du Chapitre 4 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Paragraphes 1.1.5 et 2.2 de la partie 1 des IT OACI	5. Exemptions générales – Procédure concernant certaines marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les dispositions du § 1.1.5 et 2.2 de la partie 1 des IT OACI	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Paragraphe 1.1	6. Marchandises	<input type="checkbox"/> Oui	Vérifier que le postulant	<input type="checkbox"/> SA	



(Partie 8 IT OACI) ; paragraphe 5.1 (Partie 7, IT OACI)	dangereuses transportées par les passagers et les équipages... Information aux passagers	<input type="checkbox"/> Non	prévoit dans ses procédures les dispositions du § 1.1 (Partie 8 IT OACI) ; § 5.1 de la Partie 7, IT OACI	<input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Chapitre 6 (partie 7 IT OACI)	7. Marchandises dangereuses cachées/non déclarées	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les dispositions du Chapitre 6 de la partie 7 IT OACI	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Chapitre 3 (RACI 3004) et partie 2 IT OACI	8. Classification	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les dispositions du Chapitre 3 du RACI 3004 et partie 2 des IT OACI	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Chapitre 6 (RACI 3004) et 5.2.1 (IT OACI), 5.3.1 (IT OACI)	9. Marquage et étiquetage	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les dispositions du Chapitre 6 du RACI 3004, du § 5.2.1 des IT OACI et § 5.3.1 des IT OACI	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Chapitre 4, partie 3 ITOACI	10. Marchandises dangereuses en quantités limitées	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les dispositions du Chapitre 4, partie 3 des IT OACI	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Chapitre 5, partie 3 IT OACI	11. Marchandises dangereuses en quantités exceptées	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les dispositions du Chapitre 5, partie 3 des IT OACI	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Chapitre 8 (RACI 3004) et partie 7 (IT OACI)	12. Acceptation et Traitement des marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les dispositions du Chapitre 4 de la partie 3 ITOACI	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7.4.1 (IT OACI) et chapitre 9 (RACI 3004)	13. Renseignement à fournir	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les dispositions du § 7.4.1 des IT OACI et chapitre 9 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
(Appendice 3 (RACI 3004) et 7.4.5 (IT OACI)	14. Procédures d'urgence, rapport d'incident/accident	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les dispositions de l'appendice 3 du RACI 3004 et 7.4.5 des IT OACI	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
1.4.1 (IT OACI) et appendice 5 (RACI 3004)	15. Formation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les dispositions du § 1.4.1 des IT OACI et appendice 5 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Appendice 4 (RACI 3004)	16. Transport d'armes et de munitions de guerre et d'armes de sport	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les dispositions de l'appendice 4 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	

5



Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire

Liste de vérification de l'évaluation sommaire de la liste de conformité (PHASE II)
CKL-DGR-003

Édition : 02
Date : 01 / 05 / 2019
Amendement : 1
Date : 01 / 05 / 2019

Chapitre 4.2.1 et 4.2.2 (RACI 3004)	17. Traitement et chargement autres frets spécifiques : -Transport de dépouilles mortelles -Transport des Animaux Vivants (AVI)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant prévoit dans ses procédures les dispositions du Chapitre 4.2.1 et 4.2.2 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
-------------------------------------	---	--	--	---	--

Inspecteur ANAC	Avis	Observations
Nom : Prénoms : Date et signature	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant	



Instructions à suivre pour renseigner la liste de vérification

- 1) Mentionner le nom du postulant
- 2) Indiquer la référence et la date du courrier de la demande formelle
- 3) Cocher la case Oui de la colonne « Etat », si le point a été vérifié
- 4) Cocher la case Non de la colonne « Etat », si le point n'a pas été vérifié
- 5) Cocher la case Satisfaisant (SA) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié est satisfaisant
- 6) Cocher la case Non satisfaisant (NS) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié n'est pas satisfaisant
- 7) Renseigner la colonne « Preuves/Notes/observations », le cas échéant.

Note : pour les exigences qui ne s'appliquent pas, inscrire SO (Sans Objet)

Nom du postulant		Références du courrier de demande formelle			
		Réf. :			
		Date :			
Réf. Items	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Preuves/Notes/Observation
RACI 3401 § 3.1 alinéa 5)	1. Date prévue pour la formation du personnel impliqué dans le traitement des marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a prévu une date pour la formation du personnel	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 3.1 alinéa 5)	2. Date prévue pour l'inspection des installations dédiées à la formation, le cas échéant	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a prévu une date pour l'inspection des installations dédiées à la formation, le cas échéant	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 3.1 alinéa 5)	3. Date prévue pour la supervision d'une session de formation est prévue, le cas échéant	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a prévu une date pour l'inspection de l'aire de trafic (zone fret)	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 3.1 alinéa 5)	4. Date prévue pour l'inspection de l'aire de trafic (zone fret)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a prévu une date pour l'inspection de l'aire de trafic (zone fret)	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 3.1 alinéa 5)	5. Date prévue pour l'inspection en zone fret	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a prévu une date pour l'inspection en zone fret	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Inspecteur		Avis	Observations		
Nom :		<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant			
Prénoms :					
Date et signature					



Instructions à suivre pour renseigner la liste de vérification

- 1) Mentionner le nom du postulant
- 2) Indiquer la référence et la date du courrier de la demande formelle
- 3) Cocher la case Oui de la colonne « Etat », si le point a été vérifié
- 4) Cocher la case Non de la colonne « Etat », si le point n'a pas été vérifié
- 5) Cocher la case Satisfaisant (SA) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié est satisfaisant
- 6) Cocher la case Non satisfaisant (NS) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié n'est pas satisfaisant
- 7) Renseigner la colonne « Preuves/Notes/observations », le cas échéant.

Note : pour les exigences qui ne s'appliquent pas, inscrire SO (Sans Objet)

Nom du postulant	Références du courrier de demande formelle
	Réf. :
	Date :

Réf. Items	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Preuves/Notes/Observation
RACI 3401 § 3.1 alinéa 4)	1. Rubrique du CV indiquant les qualifications relatives à la fonction.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le CV comporte une rubrique indiquant ses qualifications relatives à la fonction de Responsable fret.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 3.1 alinéa 4)	2. Pièces justificatives des formations, notamment en marchandises dangereuses.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a fourni les pièces justificatives des formations, notamment en marchandises dangereuses.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	

Inspecteur	Avis	Observations
Nom :	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant	
Prénoms :		
Date et signature		

5



Instructions à suivre pour renseigner la liste de vérification

- 1) Mentionner le nom du postulant
- 2) Indiquer la référence et la date du courrier de la demande formelle
- 3) Cocher la case Oui de la colonne « Etat », si le point a été vérifié
- 4) Cocher la case Non de la colonne « Etat », si le point n'a pas été vérifié
- 5) Cocher la case Satisfaisant (SA) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié est satisfaisant
- 6) Cocher la case Non satisfaisant (NS) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié n'est pas satisfaisant
- 7) Renseigner la colonne « Preuves/Notes/observations », le cas échéant.

Note : pour les exigences qui ne s'appliquent pas, inscrire SO (Sans Objet)

Nom du postulant	Références du courrier de demande formelle
	Réf. :
	Date :

Réf. Items	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Preuves/Notes/Observation
RACI 3401 § 4.1.1 alinéa 4)	1. Rubrique du CV indiquant les qualifications relatives à la fonction.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant dispose de qualifications (expériences, formations...) relatives à la fonction de Responsable fret.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 4.1.1 alinéa 4)	2. Pièces justificatives des formations, notamment en marchandises dangereuses.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant dispose d'une formation en marchandises dangereuses en cours de validité	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	

Inspecteur	Avis	Observations
Nom :	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> insatisfaisant	
Prénoms :		
Date et signature		



Instructions à suivre pour renseigner la liste de vérification

- 1) Mentionner le nom du postulant
- 2) Indiquer la référence et la date du courrier de la demande formelle
- 3) Cocher la case Oui de la colonne « Etat », si le point a été vérifié
- 4) Cocher la case Non de la colonne « Etat », si le point n'a pas été vérifié
- 5) Cocher la case Satisfaisant (SA) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié est satisfaisant
- 6) Cocher la case Non satisfaisant (NS) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié n'est pas satisfaisant
- 7) Renseigner la colonne « Preuves/Notes/observations », le cas échéant.

Note : pour les exigences qui ne s'appliquent pas, inscrire SO (Sans Objet)

Nom du postulant	Références du courrier de demande formelle
	Réf. :
	Date :

Réf. Items	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Preuves/Notes/Observation
§ 9.1. RACI 3403	1. Rappel des référentiels réglementaires	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a documenté les dispositions du § 9.1 du	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Chapitre 1 (RACI 3004)	2. Définition de la marchandise dangereuse	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a documenté les dispositions du Chapitre 1 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
§ 9.1.1 .2 RACI 3403 § 9.1.1.2 RACI 3403	3. Politique compagnie en matière de transport de marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a documenté les dispositions du § 9.1.1 .2 Du RACI 3403, § 9.1.1.2 du RACI 3403	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Chapitre 4 (RACI 3004)	4. Marchandises Dangereuses Interdites	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a documenté les dispositions du Chapitre 4 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Paragraphe s 1.1.5 et 2.2 de la partie 1 des IT OACI	5. Exemptions générales – Procédure concernant certaines marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a documenté les dispositions du § 1.1.5 et 2.2 de la partie 1 des IT OACI	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Paragraphe 1.1 (Partie 8 IT OACI) ; paragraphe 5.1 (Partie 7, IT OACI)	6. Marchandises dangereuses transportées par les passagers et les équipages_ Information aux passagers	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a documenté les dispositions du § 1.1 (Partie 8 IT OACI) ; § 5.1 de la Partie 7, IT OACI	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Chapitre 6 (partie 7 IT OACI)	7. Marchandises dangereuses cachées/non déclarées	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a documenté les dispositions du Chapitre	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	



			6 de la partie 7 IT OACI		
Chapitre 3 (RACI 3004) et partie 2 IT OACI	8. Classification	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a documenté les dispositions du Chapitre 3 du RACI 3004 et partie 2 des IT OACI	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Chapitre 6 (RACI 3004) et 5.2.1 (IT OACI), 5.3.1 (IT OACI)	9. Marquage et étiquetage	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a documenté les dispositions du Chapitre 6 du RACI 3004, du § 5.2.1 des IT OACI et § 5.3.1 des IT OACI	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Chapitre 4, partie 3 ITOACI	10. Marchandises dangereuses en quantités limitées	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a documenté les dispositions du Chapitre 4, partie 3 des IT OACI	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Chapitre 5, partie 3 IT OACI	11. Marchandises dangereuses en quantités exceptées	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a documenté les dispositions du Chapitre 5, partie 3 des IT OACI	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Chapitre 8 (RACI 3004) et partie 7 (IT OACI)	12. Acceptation et Traitement des marchandises dangereuses Acceptation et traitement des marchandises autres que des marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a documenté les dispositions du Chapitre 4 de la partie 3 ITOACI	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7.4.1 (IT OACI) et chapitre 9 (RACI 3004)	13. Renseignement à fournir	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a documenté les dispositions du § 7.4.1 des IT OACI et chapitre 9 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Paragraphe 4.9 (Partie 7, IT OACI)	14. Renseignement concernant les interventions d'urgence	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a documenté les dispositions de l'appendice 3 du RACI 3004 et 7.4.5 des IT OACI	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Chapitre 10 (RACI 3004) Et Chapitre 4 (Partie 1, IT OACI)	15. Formation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a documenté les dispositions du § 1.4.1 des IT OACI et appendice 5 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Appendice 4 (RACI 3004)	16. Transport d'armes et de munitions de guerre	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a documenté les dispositions de l'appendice 4 du RACI 3004	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Chapitre 4.2.1 et 4.2.2 (RACI 3004)	17. Traitement et chargement autres frets spécifiques :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a documenté les	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	

u



**Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire**

Liste de vérification de l'évaluation approfondie de liste de conformité (phase III)
CKL-DGR-007

Édition : 02
Date : 01 / 05 / 2019
Amendement : 1
Date : 01 / 05 / 2019

	-Transport de dépouilles mortelles -Transport des Animaux Vivants (AVI)		dispositions du Chapitre 4.2.1 et 4.2.2 du RACI 3004		
--	--	--	--	--	--

Inspecteur ANAC	Avis	Observations
Nom : Prénoms : Date et signature	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant	



Instructions à suivre pour renseigner la liste de vérification

- 1) Mentionner le nom du postulant
- 2) Indiquer la date de l'inspection
- 3) Indiquer le lieu de l'inspection
- 4) Cocher la case Oui de la colonne « Etat », si le point a été vérifié
- 5) Cocher la case Non de la colonne « Etat », si le point n'a pas été vérifié
- 6) Cocher la case Satisfaisant (SA) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié est satisfaisant
- 7) Cocher la case Non satisfaisant (NS) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié n'est pas satisfaisant
- 8) Renseigner la colonne « Preuves/Notes/observations », le cas échéant.
- 9) Colonne « Réf. Items » : le 1^{er} chiffre indique la Partie de l'IT-Doc.9284 et les 2 derniers, le chapitre.

NOM DE L'EXPLOITANT :
DATE DE L'INSPECTION :
LIEU D'INSPECTION :
 Passagers
 Tout -cargo
Documents de références : Instructions Techniques (IT) de l'OACI RACI 3004

Réf. Items IT-Doc.9284	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Preuves/Notes/Observation
1 ; 1.1.2	1. Autorisation ou Approbations ou exemptions pour des marchandises dangereuses (obtenus et valides)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier l'approbation obtenue si appropriée pour l'Etat	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 4.2	2. Fournitures de renseignements aux agents de manutention	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier et les manuels et instructions pertinents au personnel chargé du fret et des opérations (manuel IATA ou toutes autres réglementations sur les marchandises dangereuses) ?	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 4.2	3. Renseignements concernant les marchandises dangereuses contenues dans le manuel d'exploitation et ou d'autres manuels	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les renseignements sont fournis exacts et à jour	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 4.2	4. Fournitures de manuels et instructions pertinents au personnel chargé du fret et des opérations (manuel IATA ou toutes autres réglementations sur les marchandises dangereuses)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les manuels et instructions pertinents au personnel etc sont fournis	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	



1 ; 1.2	5. exemplaire à jour des ouvrages de référence sur les marchandises dangereuses (OACI et IATA)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	vérifier l'exemplaire utilisé et son édition	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
1 ; 1.1.5.1 a), 1;1.1.5.2, 1.1.5.4 et 7 ; 4.2)	6. Procédures de chargement et placement des aides médicales pour les patients et fourniture de renseignements aux agents de manutention	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la procédure en place	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 2.1	7. Conformité avec les prescriptions relatives aux aéronefs (combi) lorsque la soute du pont principal n'est au moins de classe B (exemption/approbation ou interdiction) et à la fourniture de renseignement aux agents de manutention	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité le cas échéant	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 4.3	8. Procédures de notification par le pilote commandant de bord au service de la circulation aérienne en cas d'urgence en vol	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier qu'elle existe	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 4.9	9. Renseignements et accessibilité à bord de l'aéronef concernant les interventions d'urgence	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier qu'elle existe	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 4.4, 7 ; 4.5 et 7 ; 4.6	10. Procédure de compte rendu d'accident/incident concernant les marchandises dangereuses, et de cas de MD non déclarées/mal déclarées, et liaison entre agent de manutention et exploitant	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier les arrangements pris entre exploitant et agent de manutention pour garantir des comptes rendus aux autorités compétente	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 4.7	11. Procédures de notification immédiate à l'autorité compétente concernant les marchandises dangereuses à bord d'un aéronef, en cas d'accident ou d'incident	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier les arrangements pris entre exploitant et agent de manutention pour garantir des comptes rendus à l'Etat dans lequel l'accident survient	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	



1 ; 4.1.2	12. Adéquation et standard de la formation des équipages de conduite	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
1 ; 4.1.2	13. Adéquation et standard de la formation des équipages de cabine (y compris la formation à l'intervention d'urgence)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
1 ; 4.1.2	14. Adéquation et standard de la formation du personnel au sol (y compris la formation à l'intervention d'urgence)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
1 ; 4.1.1g)	15. Formation du personnel de sûreté employé par l'exploitant (pour le fret et les passagers)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	A vérifier le cas échéant	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
1 ; 4.2.3	16. Maintien à jour de la formation du personnel au sol	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
1 ; 4.2.3	17. Maintien à jour de la formation des équipages de conduite/cabine	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
1 ; 4.2.5	18. Tenue des dossiers concernant les formations aux marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
1 ; 2.2.2 ; 1 ; 2.2.3 et 1 ; 2.2.4	19. Connaissance par le personnel de maintenance des prescriptions en matière de rechange ou d'articles hors service	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	A vérifier	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 4.2 et 7 ; 6.1	20. Communication au personnel chargé de l'acheminement des passagers de renseignements et instructions sur les marchandises dangereuses et les passagers	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier les manuels et renseignements etc. fournis au personnel chargé de l'acheminement des passagers	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 5.1	21. Mesures visant à garantir que des renseignements sur les marchandises dangereuses sont fournis avec/ sur les billets passagers	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Confirmer que les renseignements sont fournis par exemple au point de vente des billets, à l'aéroport	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	



7 ; 4.5	22. Procédure pour le traitement et le compte rendu des cas de passagers transportant des marchandises dangereuses non autorisées (y compris la liaison avec le personnel de sûreté)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier les arrangements pris entre exploitant et agent de manutention pour garantir des comptes rendus à l'Etat dans lequel les MD ont été découvertes	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 4.8	23. Mesures concernant les marchandises dangereuses au point d'acceptation du fret	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier les notices affichées	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 5.1	24. Notices concernant les marchandises dangereuses au comptoir de vente des billets et d'enregistrement et dans les zones d'embarquement (y compris les mesures visant à garantir que ces notices sont affichées par les agents de manutention)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les passagers sont avertis des types de marchandises dangereuses qu'il leur est interdit de transporter à bord d'un aéronef.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 1.3	25. Adéquation et utilisation des listes de vérification en vue de l'acceptation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant établit et utilise une liste de vérification pour accepter les marchandises dangereuses en vue de leur transport par voie aérienne. La liste de vérification doit comprendre les dispositions concernant le marquage, l'emballage, le suremballage ou le conteneur des marchandises dangereuses.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 4.11	26. Conservation des formulaires de vérification d'acceptation, des documents de transport des marchandises dangereuses (déclarations des expéditeurs) et NOTOC	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les documents sont conservés durant au moins 36 mois	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 1.2	27. Acceptation des marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant accepte les marchandises dangereuses que si elles sont accompagnées d'un document de transport de marchandises	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	



			dangereuses dûment rempli, notamment la déclaration de l'expéditeur (DGD).		
7 ; 2.3 7 ; 2.13 et 7 ; 2.14	28. Manutention des colis de MD (y compris les divisions 4.1 et 5.2) dans les hangars	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les produits sont maniés de façon adéquate	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 2.2, 7 ; 2.8 et 7 ; 2.10	29. Préparation et construction des palettes et des unités de chargement compte tenu des besoins de séparation des MD	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les marchandises dangereuses sont séparées conformément aux dispositions des instructions techniques	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 2.8	30. Marquage et étiquetage des unités de chargement	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les étiquettes des unités de chargement portent les marques appropriées (par exemple avec la classe/division)	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 3.1	31. Inspection pour détecter les dommages ou les fuites immédiatement avant le chargement et immédiatement après le déchargement	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les inspections sont conduites	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 3.1 et 7 ; 3.2	32. Procédures pour retirer des aéronefs des colis endommagés ou qui fuit, inspection des aéronefs pour le contrôle de la contamination, et décontamination	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le personnel est au courant des procédures applicables	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Tableau 8-1, 5)6) et 7)	33. Procédure de chargement et d'arrimage d'un fauteuil roulant de passager (y compris l'avis du commandant de bord)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la procédure (personnel d'enregistrement)	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 2	34. Chargement adéquat des marchandises dangereuses (y compris la séparation, l'arrimage et l'accessibilité)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier si les procédures appropriées de chargement, d'isolement et d'inspection de dommage ou de déperdition ont été suivies.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 4.1	35. Etablissement de NOTOC et communication aux équipages de conduite y compris la signature du formulaire	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le formulaire est bien rempli signature et autres indications comprises	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 4.1.8	36. Accessibilité des NOTOC (ou renseignements les concernant) au sol, au	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier l'accessibilité et la conservation des NOTOC au sol et qu'elles soient facilement	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	

4



Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire

Liste de vérification – Postulant au transport de Marchandises Dangereuses
(Phase IV)
CKL-DGR-008

Édition : 02
Date : 01 / 05 / 2019
Amendement : 1
Date : 01 / 05 / 2019

	point de départ et d'arrivée prévue pour la durée du vol		accessibles aux aérodrômes du dernier départ et du prochain point d'arrivée prévu pour chacun de ses vols sur lesquels des marchandises dangereuses sont transportées.		
7 ; 1.2.2 et 7 ; 1.2.3	37. Accessibilité du document de transport des marchandises dangereuses/des déclarations d'expéditeurs durant le voyage	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier l'accessibilité	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	

Inspecteur ANAC	Avis	Observations
Nom : Prénoms : Date et signature :	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant	

5



Instructions à suivre pour renseigner la liste de vérification

- 1) Mentionner le nom du postulant
- 2) Indiquer la date de l'inspection
- 3) Indiquer le lieu de l'inspection
- 4) Cocher la case Oui de la colonne « Etat », si le point a été vérifié
- 5) Cocher la case Non de la colonne « Etat », si le point n'a pas été vérifié
- 6) Cocher la case Satisfaisant (SA) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié est satisfaisant
- 7) Cocher la case Non satisfaisant (NS) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié n'est pas satisfaisant
- 8) Renseigner la colonne « Preuves/Notes/observations », le cas échéant.

Note : pour les exigences qui ne s'appliquent pas, inscrire SO (Sans Objet)

NOM DE L'EXPLOITANT :

DATE DE L'INSPECTION :

LIEU D'INSPECTION :

Réf. Items	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Preuves/Notes/Observation
RACI 3402 § 7.3.4.2	1. Nature de l'évènement	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Déterminer la nature de l'évènement	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402 § 7.3.4.2	2. Nombre de victimes et/ou dommages matériels recensés	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Déterminer le nombre de victimes et/ou dommages matériels	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402 § 7.3.4.2	3. Procédures de compte-rendu	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier si l'exploitant a fait un compte rendu de l'incident/accident	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402 § 7.3.4.2	4. Procédures d'urgence	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier si les procédures d'urgences ont été appliquées	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402 § 7.3.4.2	5. Documents d'expédition	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier si les documents d'expédition répondent aux exigences en vigueur.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402 § 7.3.4.2	6. Lettre de transport aérien, Déclaration d'expédition des marchandises dangereuses,	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier si les documents de l'expédition des MD comportent la LTA et la DGD dûment remplies	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402 § 7.3.4.2	7. Liste de vérifications d'acceptation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier si l'exploitant a utilisé une liste de vérification d'acceptation de MD pour l'acceptation de l'expédition.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402 § 7.3.4.2	8. Entreposage des marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier si l'entreposage des MD est effectué selon les prescriptions en vigueur indiquées dans IT/ Manuel DGR	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	



			IATA et les procédures de l'exploitant approuvées par l'ANAC		
RACI 3402 § 7.3.4.2	9. Groupage, désassemblage et reconstitution des marchandises dangereuses.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier si le Groupage, désassemblage et reconstitution des marchandises dangereuses sont effectués selon les prescriptions en vigueur indiquées dans IT/ Manuel DGR IATA et les procédures de l'exploitant approuvées par l'ANAC	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402 § 7.3.4.2	10. Chargement et déchargement des marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier si le chargement et déchargement des marchandises dangereuses sont effectués selon les prescriptions en vigueur indiquées dans IT/ Manuel DGR IATA et les procédures de l'exploitant approuvées par l'ANAC.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402 § 7.3.4.2	11. Traitement des dommages	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le traitement des dommages a été fait selon la prescription en vigueur.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402 § 7.3.4.2	12. Communication d'informations aux passagers, aux employés de l'exploitant, aux personnels intervenant dans les zones d'acceptation du fret ;	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a mis en œuvre les dispositions des § 1.4.2, 1.4.3, 1.4.4, 1.4.5 De la <i>DGR IATA</i>	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402 § 7.3.4.2	13. Information du Commandant de bord	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant a mis en œuvre les dispositions de la DGR IATA (Partie 9.5.1.1, 9.5.2, 9.5.3), notamment les points suivants : <ol style="list-style-type: none">1. <i>Notification au CdB (LTA, NOTOC...).</i>2. <i>Renseignements concernant les interventions d'urgences mis à la disposition du CdB</i>3. <i>Renseignements que le CdB doit fournir en cas d'incident en vol</i>4. <i>Renseignement à fournir aux passagers afin d'empêcher que des MD ne soient apportées à bord.</i>5. <i>Renseignements à fournir dans les zones d'acceptation fret</i>	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402 §	14. Manuel MD de l'exploitant, RACI 3004 et	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la mise à jour du manuel MD de l'exploitant, du	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS	



Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire

Liste de vérification Site d'Incident/Accident chez l'exploitant.
(Surveillance continue)
CKL-DGR-09

Édition : 02
Date : 01 / 05 / 2019
Amendement : 1
Date : 01 / 05 / 2019

7.3.4.2	documents IATA ou OACI		RACI 3004 des IT / Manuel DGR IATA	<input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402 § 7.3.4.2	15. Dossiers de formation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le personnel impliqué dans le traitement des marchandise Dangereuses est à jour de ses formations.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402 § 7.3.4.2	16. Inspection et contrôle de conformité du programme de formation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	S'assurer que le programme de formation dispensé est conforme au programme de formation approuvée par l'ANAC.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	

Inspecteur ANAC	Avis	Observations
Nom :		
Prénoms :	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant	
Date et signature :		

5



Instructions à suivre pour renseigner la liste de vérification

- 1) Mentionner le nom du postulant
- 2) Indiquer la date de l'inspection
- 3) Indiquer le lieu de l'inspection
- 4) Cocher la case Oui de la colonne « Etat », si le point a été vérifié
- 5) Cocher la case Non de la colonne « Etat », si le point n'a pas été vérifié
- 6) Cocher la case Satisfaisant (SA) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié est satisfaisant
- 7) Cocher la case Non satisfaisant (NS) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié n'est pas satisfaisant
- 8) Renseigner la colonne « Preuves/Notes/observations », le cas échéant.

Note : pour les exigences qui ne s'appliquent pas, inscrire SO (Sans Objet)

NOM DE L'EXPLOITANT :

DATE DE L'INSPECTION :

LIEU D'INSPECTION :

Réf. Items	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Preuves/Notes/Observation
RACI 3402 § 7.3.4.3	1. Déclaration de l'expéditeur pour les marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402 § 7.3.4.3	2. Limitations	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402 § 7.3.4.3	3. Classification	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402 § 7.3.4.3	4. Identification	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402 § 7.3.4.3	5. Colis et Emballage	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402 § 7.3.4.3	6. Etiquetage et Marquage	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402 § 7.3.4.3	7. Documentation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402 § 7.3.4.3	8. Dossiers de formation de l'expéditeur	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402 § 7.3.4.3	9. Programme de formation de l'expéditeur	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI	10. Procédures de manutention	<input type="checkbox"/> Oui		<input type="checkbox"/> SA	



Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire

Liste de vérification Site d'Incident/Accident chez l'expéditeur
(Surveillance continue)
CKL-DGR-010

Édition : 02
Date : 01 / 05 / 2019
Amendement : 1
Date : 01 / 05 / 2019

3402 § 7.3.4.3	pour les COMAT de l'expéditeur	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO
-------------------	-----------------------------------	------------------------------	--

Inspecteur ANAC	Avis	Observations
Nom : Prénoms : Date et signature :	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant	

u



Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire

Liste de vérification de l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'urgence de
l'aéroport (Surveillance continue)
CKL-DGR-011

Édition : 02
Date : 01 / 05 / 2019
Amendement : 1
Date : 01 / 05 / 2019

Instructions à suivre pour renseigner la liste de vérification

- 1) Mentionner le nom du postulant
- 2) Indiquer la date de l'inspection
- 3) Indiquer le lieu de l'inspection
- 4) Cocher la case Oui de la colonne « Etat », si le point a été vérifié
- 5) Cocher la case Non de la colonne « Etat », si le point n'a pas été vérifié
- 6) Cocher la case Satisfaisant (SA) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié est satisfaisant
- 7) Cocher la case Non satisfaisant (NS) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié n'est pas satisfaisant
- 8) Renseigner la colonne « Preuves/Notes/observations », le cas échéant.

Note : pour les exigences qui ne s'appliquent pas, inscrire SO (Sans Objet)

NOM DE L'EXPLOITANT :

DATE DE L'INSPECTION :

LIEU D'INSPECTION :

Réf. Items	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Preuves/Notes/Observation
RACI 3402 §7.3. 4.4	Fonctions et responsabilités de gestion pour les accident et incidents concernant les marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier si le gestionnaire de l'aéroport s'est acquitté de ses responsabilités dans le cadre du traitement de l'incident/accident conformément à son plan d'urgence en termes de gestion et de supervision des événements concernant l'incident/accident.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	

Inspecteur ANAC	Avis	Observations
Nom :		
Prénoms :	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant	
Date et signature :		

4



Instructions à suivre pour renseigner la liste de vérification

- 1) Mentionner le nom du postulant
- 2) Indiquer la date de l'inspection
- 3) Indiquer le lieu de l'inspection
- 4) Cocher la case Oui de la colonne « Etat », si le point a été vérifié
- 5) Cocher la case Non de la colonne « Etat », si le point n'a pas été vérifié
- 6) Cocher la case Satisfaisant (SA) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié est satisfaisant
- 7) Cocher la case Non satisfaisant (NS) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié n'est pas satisfaisant
- 8) Renseigner la colonne « Preuves/Notes/observations », le cas échéant.

Note : pour les exigences qui ne s'appliquent pas, inscrire SO (Sans Objet)

NOM DE L'EXPLOITANT :

DATE DE L'INSPECTION :

LIEU D'INSPECTION :

Réf. Items	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Preuves/Notes/Observation
------------	---	------	-------------------------------	-----------------------	---------------------------

Dès réception du rapport d'un exploitant relatif à un événement concernant les marchandises dangereuses et pour tout autre compte rendu d'événement concernant les MD, les actions suivantes sont effectuées sur le site de l'incident/accident :

RACI 3402 § 7.3.4.5	1. Déterminer si la zone est suffisamment sûre pour permettre une inspection par l'Equipe d'Intervention d'Urgence et évaluer les possibilités d'un contrôle sécurisé du site.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Avant de se rendre sur un site d'incident / accident relatif au MD, l'Inspecteur doit s'assurer si l'accessibilité de ce site ne nécessite pas de protections particulières eu égard à la nature des produits impliqués dans cet accident/incident (Risque d'irradiation, d'intoxication sévère, de brûlures ...)	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402 § 7.3.4.5	2. Emballage et étiquetage	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier si les colis ont été convenablement emballés, certifiés et étiquetés	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402 § 7.3.4.5	3. Entreposage	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier si les colis ont été convenablement traités et entreposés.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402 § 7.3.4.5	4. Règlements MD	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Examiner le document IATA ou OACI pour contrôler la dernière révision et vérifier par sondage l'existence de pages en mauvais état, illisibles ou manquantes.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402 §	5. Manuel MD	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Examiner le manuel MD de la compagnie pour contrôler la	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	



7.3.4.5			dernière révision et vérifier par sondage l'existence de pages en mauvais état, illisibles ou manquantes.		
RACI 3402 § 7.3.4.5	6. Formation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Déterminer si des formations sont organisées au sein de l'établissement de l'exploitant et si tel est le cas : <i>Vérifier si le programme des cours est celui approuvé dans le manuel</i> <i>Vérifier si le personnel reçoit une formation périodique.</i> <i>Vérifier si les dossiers de formation initiale et périodique sont disponibles.</i>	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402 § 7.3.4.5	7. Liste de vérification pour acceptation de MD	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Contrôler si la liste approuvée de vérification pour l'acceptation des marchandises dangereuses est utilisée.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402 § 7.3.4.5	8. LTA	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier par sondage les bordereaux de chargements pour rechercher la présence éventuelle de marchandises dangereuses, et si l'identification, l'étiquetage, l'emballage et le marquage sont corrects.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402 § 7.3.4.5	9. Renseignement à fournir	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier si l'information du Commandant de Bord se fait en conformité avec les procédures de la compagnie.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402 § 7.3.4.5	10. Procédure d'urgence	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier si les numéros de téléphone à joindre en cas d'urgence sont accessibles et à jour.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402 § 7.3.4.5	11. Etiquette de rechange	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la disponibilité d'étiquettes de rechange pour le remplacement éventuel des étiquettes perdues ou endommagées.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402 § 7.3.4.5	12. Renseignement à fournir dans la zone d'acceptation du fret.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier si des avis d'information MD sont visibles du public et de tous les personnels impliqués dans l'acceptation des MD, c.-à-d. les personnels des comptoirs d'enregistrement ou ceux chargés des bagages, du fret et du matériel de la compagnie.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402 § 7.3.4.5	13. Inspection aéronef	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si un avion est disponible, effectuer une inspection par sondage.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	



Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire

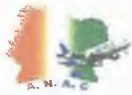
Liste de vérification sur site d'accident/incident (Surveillance continue)
CKL-DGR-012

Édition : 02
Date : 01 / 05 / 2019
Amendement : 1
Date : 01 / 05 / 2019

RACI 3402 § 7.3.4.5	14. Dossier de formation de l'expéditeur	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier les dossiers de formation MD de l'expéditeur.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402 § 7.3.4.5	15. Réglementation utilisée	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la réglementation MD utilisée par l'expéditeur ainsi que les documents de l'IATA ou de l'OACI	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	

Inspecteur ANAC	Avis	Observations
Nom :	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant	
Prénoms :		
Date et signature :		

5



Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire

Liste de vérification évaluation continue de la partie A9 du Manex
(Surveillance continue)
CKL-DGR-013

Édition : 02
Date : 01 / 05 / 2019
Amendement : 1
Date : 01 / 05 / 2019

Instructions à suivre pour renseigner la liste de vérification

- 1) Mentionner le nom du postulant
- 2) Indiquer les références du document
- 3) Cocher la case Oui de la colonne « Etat », si le point a été vérifié
- 4) Cocher la case Non de la colonne « Etat », si le point n'a pas été vérifié
- 5) Cocher la case Satisfaisant (SA) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié est satisfaisant
- 6) Cocher la case Non satisfaisant (NS) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié n'est pas satisfaisant
- 7) Renseigner la colonne « Preuves/Notes/observations », le cas échéant.

Note : pour les exigences qui ne s'appliquent pas, inscrire SO (Sans Objet)

NOM DE L'EXPLOITANT :

REFERENCES DU DOCUMENT

Edition :

Date :

Révision :

Date :

Réf. Items	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Preuves/Notes/Observation
RACI 3402 §7.3.1	1. Révision de la partie A9 du Manex	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier si la révision proposée est conforme aux dispositions du RACI 3004 le Document 9284 de OACI (IT) /ou le Manuel DGR IATA	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3402 §7.3.1	2. Edition de la partie A9 du Manex	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que l'édition proposée de la partie A9 du Manex est conforme au RACI 3404. Note : l'évaluation d'une nouvelle édition du manuel de procédure s'effectue avec le RACI 3404.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	

Inspecteur ANAC	Avis	Observations
Nom :	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant	
Prénoms :		
Date et signature		

u



Instructions à suivre pour renseigner la liste de vérification

- 1) Mentionner le nom du postulant
- 2) Indiquer la date de l'inspection
- 3) Indiquer le lieu de l'inspection
- 4) Cocher la case Oui de la colonne « Etat », si le point a été vérifié
- 5) Cocher la case Non de la colonne « Etat », si le point n'a pas été vérifié
- 6) Cocher la case Satisfaisant (SA) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié est satisfaisant
- 7) Cocher la case Non satisfaisant (NS) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié n'est pas satisfaisant
- 8) Renseigner la colonne « Preuves/Notes/observations », le cas échéant.
- 9) Colonne « Réf. Items » : le 1^{er} chiffre indique la Partie de l'IT-Doc.9284 et les 2 derniers, le chapitre.

NOM DE L'EXPLOITANT :

DATE DE L'INSPECTION :

LIEU D'INSPECTION :

Numéro du permis d'exploitation aérienne :

Exploitant transportant des marchandises dangereuses comme fret

Exploitant ne transportant des marchandises dangereuses comme fret

Passagers

Tout -cargo

Documents de références :

-Instructions Techniques (IT) de l'OACI

Réf. Items IT-Doc.9284	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Preuves/Notes/Observation
---------------------------	---	------	----------------------------------	-----------------------------	---------------------------

	1. Autorisation ou Approbations ou exemptions pour des marchandises dangereuses (obtenus et valides)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier l'approbation obtenue si appropriée pour l'Etat	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 4.2	2. Fournitures de renseignement aux agents de manutention	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier et les manuels et instructions pertinents au personnel chargé du fret et des opérations (manuel IATA ou toutes autres réglementations sur les marchandises dangereuses) ?	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 4.2	3. Renseignements concernant les marchandises dangereuses contenues	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les renseignements sont fournis exacts et à jour	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	



	dans le manuel d'exploitation et ou d'autres manuels				
7 ; 4.2	4. Fournitures de manuels et instructions pertinents au personnel chargé du fret et des opérations (manuel IATA ou toutes autres réglementations sur les marchandises dangereuses)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les manuels et instructions pertinents au personnel etc sont fournis	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
1 ; 1.2	5. exemplaire à jour des ouvrages de référence sur les marchandises dangereuses (OACI et IATA)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	vérifier l'exemplaire utilisé et son édition	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
1 ; 1.1.5.1 a), 1;1.1.5.2, 1.1.5.4 et 7 ; 4.2)	6. Procédures de chargement et placement des aides médicales pour les patients et fourniture de renseignements aux agents de manutention	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la procédure en place	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 2.1	7. Conformité avec les prescriptions relatives aux aéronefs (combi) lorsque la soute du pont principal n'est au moins de classe B (exemption/approbation ou interdiction) et à la fourniture de renseignements aux agents de manutention	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la conformité le cas échéant	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 4.3	8. Procédures de notification par le pilote commandant de bord au service de la circulation aérienne n cas d'urgence en vol	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier qu'elle existe	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 4.9	9. Renseignements et accessibilité à bord de l'aéronef concernant les interventions d'urgence	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier qu'elle existe	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 4.4, 7 ; 4.5 et 7 ; 4.6	10. Procédure de compte rendu d'accident/incident concernant les marchandises dangereuses, et de cas de MD non déclarées/mal	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier les arrangements pris entre exploitant et agent de manutention pour garantir des comptes rendus aux autorités compétente	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	



	déclarées, et liaison entre agent de manutention et exploitant				
7 ; 4.7	11. Procédures de notification immédiate à l'autorité compétente concernant les marchandises dangereuses à bord d'un aéronef, en cas d'accident ou d'incident	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier les arrangements pris entre exploitant et agent de manutention pour garantir des comptes rendus à l'Etat dans lequel l'accident survient	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
1 ; 4.1.2	12. Adéquation et standard de la formation des équipages de conduite	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
1 ; 4.1.2	13. Adéquation et standard de la formation des équipages de cabine (y compris la formation à l'intervention d'urgence)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
1 ; 4.1.2	14. Adéquation et standard de la formation du personnel au sol (y compris la formation à l'intervention d'urgence)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
1 ; 4.1.1g)	15. Formation du personnel de sureté employé par l'exploitant (pour le fret et les passagers)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	A vérifier le cas échéant	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
1 ; 4.2.3	16. Maintien à jour de la formation du personnel au sol	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
1 ; 4.2.3	17. Maintien à jour de la formation des équipages de conduite/cabine	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
1 ; 4.2.5	18. Tenue des dossiers concernant les formations aux marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
1 ; 2.2.2 ; 1 ; 2.2.3 et 1 ; 2.2.4	19. Connaissance par le personnel de maintenance des prescriptions en matière de rechange ou d'articles hors service	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	A vérifier	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 4.2 et 7 ; 6.1	20. Communication au personnel chargé de l'acheminement des passagers de	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier les manuels et renseignements etc. fournis au personnel chargé de	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	



	renseignements et instructions sur les marchandises dangereuses et les passagers		l'acheminement des passagers		
7 ; 5.1	21. Mesures visant à garantir que des renseignements sur les marchandises dangereuses sont fournis avec/ sur les billets passagers	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Confirmer que les renseignements sont fournis par exemple au point de vente des billets, à l'aéroport	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 4.5	22. Procédure pour le traitement et le compte rendu des cas de passagers transportant des marchandises dangereuses non autorisées (y compris la liaison avec le personnel de sûreté)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier les arrangements pris entre exploitant et agent de manutention pour garantir des comptes rendus à l'Etat dans lequel les MD ont été découvertes	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 4.8	23. Mesures concernant les marchandises dangereuses au point d'acceptation du fret	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier les notices affichées	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 5.1	24. Notices concernant les marchandises dangereuses au comptoir de vente des billets et dans les zones d'embarquement (y compris les mesures visant à garantir que ces notices sont affichées par les agents de manutention)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les passagers sont avertis des types de marchandises dangereuses qu'il leur est interdit de transporter à bord d'un aéronef.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 1.3	25. Adéquation et utilisation des listes de vérification en vue de l'acceptation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant établit et utilise une liste de vérification pour accepter les marchandises dangereuses en vue de leur transport par voie aérienne. La liste de vérification doit comprendre les dispositions concernant le marquage, l'emballage, le suremballage ou le conteneur des marchandises dangereuses.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 4.11	26. Conservation des formulaires de	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les documents sont conservés durant au moins 36	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS	

5



	vérification d'acceptation, des documents de transport des marchandises dangereuses (déclarations des expéditeurs) et NOTOC		mois	<input type="checkbox"/> SO	
9.1.2	27. Acceptation des marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le postulant accepte les marchandises dangereuses que si elles sont accompagnées d'un document de transport de marchandises dangereuses dûment rempli, notamment la déclaration de l'expéditeur (DGD).	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 2. 3 7 ; 2.13 et 7 ; 2.14	28. Manutention des colis de MD (y compris les divisions 4.1 et 5.2) dans les hangars	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les produits sont maniés de façon adéquate	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 2.2, 7 ; 2.8 et 7 ; 2.10	29. Préparation et construction des palettes et des unités de chargement compte tenu des besoins de séparation des MD	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les marchandises dangereuses sont séparées conformément aux dispositions des instructions techniques	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 2. 8	30. Marquage et étiquetage des unités de chargement	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les étiquettes des unités de chargement portent les marques appropriées (par exemple avec la classe/division)	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 3.1	31. Inspection pour détecter les dommages ou les fuites immédiatement avant le chargement et immédiatement après le déchargement	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que les inspections sont conduites	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 3.1 et 7 ; 3.2	32. Procédures pour retirer des aéronefs des colis endommagés ou qui fuit, inspection des aéronefs pour le contrôle de la contamination, et décontamination	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le personnel est au courant des procédures applicables	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Tableau 8-1, 5)6) et 7)	33. Procédure de chargement et d'arrimage d'un fauteuil roulant de passager (y compris l'avis du commandant de bord)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la procédure (personnel d'enregistrement)	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 2	34. Chargement adéquat des marchandises	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier si les procédures appropriées de chargement,	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS	



Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire

Liste de vérification
Surveillance continue – Exploitant autorisé ou non autorisé
CKL-DGR 031

Édition : 02
Date : 01 / 05 / 2019
Amendement : 1
Date : 01 / 05 / 2019

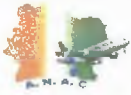
	dangereuses (y compris la séparation, l'arrimage et l'accessibilité)		d'isolement et d'inspection de dommage ou déperdition ont été suivies.	<input type="checkbox"/> SO	
7 ; 4.1	35. Etablissement de NOTOC et communication aux équipages de conduite y compris la signature du formulaire	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que le formulaire est bien rempli signature et autres indications comprises	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 4.1.8	36. Accessibilité des NOTOC (ou renseignements les concernant) au sol, au point de départ et d'arrivée prévue pour la durée du vol	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier l'accessibilité et la conservation des NOTOC au sol et qu'elles soient facilement accessibles aux aérodromes du dernier départ et du prochain point d'arrivée prévu pour chacun de ses vols sur lesquels des marchandises dangereuses sont transportées.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
7 ; 1.2.2 et 7 ; 1.2.3	37. Accessibilité du document de transport des marchandises dangereuses/des déclarations d'expéditeurs durant le voyage	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier l'accessibilité	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	

Inspecteur ANAC	Avis	Observations
Nom :		
Prénoms :	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant	
Date et signature :		



(Nom de la compagnie)	POSTULANT NOM : PRENOMS :
--------------------------------	---------------------------------

Organisation et responsabilités		
Questions	Etat	Observations
Quelles sont votre expérience et vos qualifications ?	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Quelles sont vos responsabilités ?	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Connaissez-vous les autorisations délivrées relatives à votre domaine ?	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Supervision		
Quels sont les dispositions envisagées pour l'organisation et la supervision de votre domaine ?	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Quelles sont les mesures envisagées pour s'assurer que les opérations liées aux marchandises dangereuses seront effectuées en conformité avec les consignes compagnie (Partie A9 du Manex) ?	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Contrôle opérationnel		
Comment seront gérés dans la pratique les opérations liées aux marchandises dangereuses ?	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Politique du système de gestion/ Culture de sécurité		
Comment définissez-vous le système de gestion de la sécurité de votre entreprise ?	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Comment définissez-vous la culture sécurité dans votre domaine ?	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Gestion des risques/Conformité		
Quelle sera votre implication dans le système de gestion de la sécurité (gestion des risques) ?	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Quels sont les risques les plus significatifs dans votre domaine ?	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Comment encouragerez-vous l'identification des dangers et le report d'évènements liés à la sécurité ?	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
Règlementation		
Quels sont les règlements applicables dans votre domaine de compétence ?	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	



**Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire**

Questionnaire d'évaluation du Responsable Fret
QSN-DGR-001

Édition : 02
Date : 01 / 05 / 2019
Amendement : 1
Date : 01 / 05 / 2019

Inspecteur ANAC	Avis	Observations
Nom : Prénoms : Date et signature :	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant	

15



NOM DU POSTULANT		ADRESSE GEOGRAPHIQUE			
Adresse postale (si différente de l'adresse géographique)		Numéro de Pré-Certification :			
1. PHASE PRELIMINAIRE					
Réf. Item	Libellé de l'action	Paraphe du Chef de projet	Date de Réception/ Exécution	Date de début de l'action	Date de clôture de l'action
A Réunion de prise de contact					
1	Présentation de projet, moyens matériels et humains disponibles ou envisagés. (Par le postulant)				
2	Remise du RACI 3401 (Par le Chef de projet).				
3	Remise du RACI 3004 (Par le Chef de projet).				
4	Remise du formulaire « FORM -DGR-001 » (Par le Chef de projet).				
5	Information pour l'acquisition du Document 9284 de OACI (IT) /ou le Manuel DGR IATA (Par le Chef de projet)				
6	Remise de la fiche de suivi de certification (Par le Chef de projet)				
B Mise en place de l'équipe de certification					
Nom et prénoms des membres de l'équipe de certification					
1					
2					
3					
4					
C Réunion de la phase préliminaire					
	Libellé de l'action	Paraphe du Chef de projet	Date de Réception/ Exécution	Date de début de l'action	Date de clôture de l'action
1	Explication de la soumission de la demande formelle				
2	Indication sur le contenu de la demande formelle :				
a)	Courrier de demande formelle				
b)	Partie A9 du MANEX				
c)	Programme de formation marchandises dangereuses				
d)	Liste de conformité				
e)	Curriculum vitae du Responsable fret				
f)	Calendrier des événements				



Observations

2. PHASE DE DEMANDE FORMELLE

Ref. Item	Libellé de l'action	Paraphe du Chef de projet	Date de Réception/ Exécution	Date de début de l'action	Date de clôture de l'action
D	Evaluation sommaire des manuels et documents fournis				
	Partie A9 du MANEX				
a)	Programme de formation marchandises dangereuses				
b)	Liste de conformité				
c)	Curriculum vitae du Responsable fret				
d)	Calendrier des événements				
E	Réunion de demande formelle				
a)	Information donnée au postulant de la recevabilité du dossier de la phase II				
b)	Le cas échéant, ajustement du calendrier des événements				
c)	Clôture de la phase de demande formelle				

Observations



3. PHASE D'ÉVALUATION DES DOCUMENTS

Réf. Item	Libellé de l'action	Paraphe du Chef de projet	Date de Réception/ Exécution	Date de début de l'action	Date de clôture de l'action
F	Evaluation des manuels et documents soumis				
a)	Partie A9 du MANEX				
b)	Programme de formation marchandises dangereuses				
c)	Liste de conformité				
d)	Curriculum vitae du Responsable fret				
e)	Audition du Responsable fret				
G	Réunion de la phase d'évaluation				
H	Clôture de la phase III.				
Observations					

4. PHASE D'INSPECTIONS ET DE DEMONSTRATIONS

Réf. Item	Désignation	Paraphe du Chef de projet	Date de Réception/ Exécution	Date de début de l'action	Date de clôture de l'action
I	Inspections				
a)	Inspection de l'aire de trafic (zone fret)				
b)	Inspection en zone fret (expéditeurs, manutentionnaire...)				
c)	Supervision d'une formation marchandises dangereuses				
J	Clôture de la phase IV				



Observations

5. PHASE DE DELIVRANCE

Réf. Item	V. PHASE DE CERTIFICATION	Paraphe du Chef de projet	Date de Réception/ Exécution	Date de début de l'action	Date de clôture de l'action
K	Préparation du certificat de l'autorisation de transport MD				
L	Préparation du rapport de certification				
M	Rassembler les pièces suivantes				
a)	Lettre de demande formelle				
b)	Déclaration de Conformité				
c)	Fiche de suivi du processus de certification				
d)	Correspondances entre le postulant et l'ANAC				
N	Délivrance de l'autorisation				

Observations

AA



Instructions à suivre pour renseigner la liste de vérification

- 1) Mentionner le nom du postulant dans la case « nom du postulant »
- 2) Indiquer la référence et la date du courrier de la demande de dérogation
- 3) Cocher la case Oui de la colonne « Etat », si le point a été vérifié
- 4) Cocher la case Non de la colonne « Etat », si le point n'a pas été vérifié
- 5) Cocher la case Satisfaisant (SA) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié est satisfaisant
- 6) Cocher la case Non satisfaisant (NS) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié n'est pas satisfaisant
- 7) Renseigner la colonne « Preuves/Notes/observations », le cas échéant.

Note : pour les exigences qui ne s'appliquent pas, inscrire SO (Sans Objet)

NOM DE L'EXPLOITANT :

REFERENCE DU COURRIER DE DEMANDE DE DEROGATION :

Réf. Items	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Preuves/Notes/Observation
RACI 3401 § 8.1.6	1. Formulaire de demande	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Le formulaire de demande « FORM-ANAC-DGR-003 » indiqué en annexe 3 du RACI 3401 doit être dûment renseigné. Tous les cases doivent être remplies.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 8.1.6	2. Lettre de l'exploitant ou de son représentant de demande d'autorisation de transport par air de marchandises dangereuses interdites	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Lettre de demande d'autorisation de transport par air de marchandises dangereuses interdites par l'exploitant ou son représentant.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 8.1.6	3. Copie du PEA et les spécifications opérationnelles associées (valides)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Copie du PEA et les spécifications opérationnelles associées (valides)	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 8.1.6	4. Autorisation du pays de l'exploitant pour accomplir le transport des marchandises dangereuses interdite	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Autorisation du pays de l'exploitant pour accomplir le transport des marchandises dangereuses interdite	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 8.1.6	5. Si applicable, l'autorisation du pays de l'Etat d'origine, de transit, de survol et de destination	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si applicable, l'autorisation du pays de l'Etat d'origine, de transit, de survol et de destination	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 8.1.6	6. La déclaration de marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	La déclaration de marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 8.1.6	7. Copie du certificat d'approbation d'emballage des produits explosifs de la classe 1	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Copie du certificat d'approbation d'emballage des produits explosifs de la classe 1	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	



Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire

Liste de vérification
« Dérogation pour le transport de marchandises dangereuses interdites »
(Surveillance continue)
CKL-DGR-014

Édition : 02
Date : 01 / 05 / 2019
Amendement : 1
Date : 01 / 05 / 2019

RACI 3401 § 8.1.6	8. Copie du certificat de formation marchandises dangereuses du transitaire ou expéditeur ou du représentant de l'exploitant responsable de la demande d'autorisation de transport aérien des marchandises interdites	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Copie du certificat de formation marchandises dangereuses du transitaire ou expéditeur ou du représentant de l'exploitant responsable de la demande d'autorisation de transport aérien des marchandises interdites	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 8.1.6	9. Procédures adoptées par l'exploitant pour assurer la sécurité des opérations et au respect des Instructions contenues dans le Document 9284 de OACI (IT) /ou le Manuel DGR IATA.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Procédures adoptées par l'exploitant pour assurer la sécurité des opérations et au respect des Instructions contenues dans le Document 9284 de OACI (IT) /ou le Manuel DGR IATA.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 8.1.6	10. Autorisations éventuellement requises, notamment en matière :		Autorisations éventuellement requises, notamment en matière : - de circulation aérienne - de stationnement, - de survol, - de douane, - de sûreté, - d'exportation et/ou d'importation de munitions et/ou matériels de guerre, - et de droit de trafic.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
	de circulation aérienne	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
	de stationnement,	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
	de survol,	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
	de douane,	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
	de sûreté,	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
	d'exportation et/ou d'importation de munitions et/ou matériels de guerre,	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
et de droit de trafic.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				

Inspecteur ANAC	Avis	Observations
Nom : Prénoms : Date et signature	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant	



Instructions à suivre pour renseigner la liste de vérification

- 1) Mentionner le nom du postulant dans la case « nom du postulant »
- 2) Indiquer la référence et la date du courrier de la demande d'autorisation particulière
- 3) Cocher la case Oui de la colonne « Etat », si le point a été vérifié
- 4) Cocher la case Non de la colonne « Etat », si le point n'a pas été vérifié
- 5) Cocher la case Satisfaisant (SA) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié est satisfaisant
- 6) Cocher la case Non satisfaisant (NS) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié n'est pas satisfaisant
- 7) Renseigner la colonne « Preuves/Notes/observations », le cas échéant.

Note : pour les exigences qui ne s'appliquent pas, inscrire SO (Sans Objet)

NOM DE L'EXPLOITANT :

REFERENCE DU COURRIER DE DEMANDE D'AUTORISATION PARTICULIERE :

Réf. Items	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Preuves/Notes/Observation
RACI 3401 § 8.2.1	1. Permis d'Exploitation Aérienne (PEA)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Permis d'Exploitation Aérienne (PEA)	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 8.2.1	2. Certificat de Navigabilité (CDN) des avions utilisés	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Certificat de Navigabilité (CDN) des avions utilisés	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 8.2.1	3. Certificat d'assurance	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Certificat d'assurance	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 8.2.1	4. Programme de formation et attestation de formation du personnel impliqué dans le transport des marchandises dangereuses.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Programme de formation et attestation de formation du personnel impliqué dans le transport des marchandises dangereuses.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 8.2.1	5. Désignation d'une personne chargée de la surveillance du transport et du respect des exigences réglementaires et s'il y'a lieu des conditions particulières imposées par l'autorisation.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Désignation d'une personne chargée de la surveillance du transport et du respect des exigences réglementaires et s'il y'a lieu des conditions particulières imposées par l'autorisation.	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 8.2.1	6. Nom et l'adresse de l'organisme avec lesquelles l'exploitant a contracté un accord en vue de leur permettre d'effectuer en leur nom	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Nom et l'adresse de l'organisme avec lesquelles l'exploitant a contracté un accord en vue de leur permettre d'effectuer en leur nom des tâches en	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	

5



	des tâches en rapport avec le transport des marchandises dangereuses		rapport avec le transport des marchandises dangereuses		
RACI 3401 § 8.2.1	7. Destination, la date présumée ou la fréquence du transport de ces marchandises	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Destination, la date présumée ou la fréquence du transport de ces marchandises	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 8.2.1	8. Classes ou divisions de marchandises, les quantités et nombre de colis, ainsi que les types d'avions qui seront utilisés dans le transport de ces marchandises	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Classes ou divisions de marchandises, les quantités et nombre de colis, ainsi que les types d'avions qui seront utilisés dans le transport de ces marchandises	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 8.2.1	9. Caractéristiques des marchandises dangereuses transportées ; leur état physique ou chimique	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Caractéristiques des marchandises dangereuses transportées ; leur état physique ou chimique	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 8.2.1	10. Mesures de précaution relatives à la manutention et l'entreposage	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Mesures de précaution relatives à la manutention et l'entreposage	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 8.2.1	11. Mesures d'urgences prévues en cas d'incident ou d'accident	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Mesures d'urgences prévues en cas d'incident ou d'accident	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	

Inspecteur ANAC	Avis	Observations
Nom :	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant	
Prénoms :		
Date et signature		



Instructions à suivre pour renseigner la liste de vérification

- 1) Mentionner le nom du postulant dans la case « nom du postulant »
- 2) Indiquer la référence du courrier de délivrance de l'autorisation particulière
- 3) Cocher la case Oui de la colonne « Etat », si le point a été vérifié
- 4) Cocher la case Non de la colonne « Etat », si le point n'a pas été vérifié
- 5) Cocher la case Satisfaisant (SA) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié est documenté et/ ou implémenté
- 6) Cocher la case Non satisfaisant (NS) de la colonne « Etat de mise en œuvre », si le point vérifié n'est pas documenté et/ ou implémenté
- 7) Renseigner la colonne « Preuves/Notes/observations », le cas échéant.

Note : pour les exigences qui ne s'appliquent pas, inscrire SO (Sans Objet)

NOM DE L'EXPLOITANT :

REFERENCE DU COURRIER DE DELIVRANCE DE L'AUTORISATION PARTICULIERE :

Réf. Items	Points à Vérifier ou Question demandant réponse	Etat	Exemple de preuves à examiner	Etat de mise en œuvre	Preuves/Notes/Observation
RACI 3401 § 8.2.3	1. Validité du Permis d'Exploitation Aérienne (PEA)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la validité du Permis d'Exploitation Aérienne (PEA).	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 8.2.3	2. Validité du Certificat de Navigabilité (CDN) des aéronefs utilisés	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la validité du Certificat de Navigabilité (CDN) des aéronefs utilisés	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 8.2.3	3. Validité du certificat d'assurance	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la validité du certificat d'assurance	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 8.2.3	4. Validité de la formation du personnel impliqué dans le transport des marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la validité de la formation du personnel impliqué dans le transport des marchandises dangereuses	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 8.2.3	5. Présence effective de la d'une personne désignée chargée de la surveillance du transport et du respect des exigences réglementaires et s'il y'a lieu des conditions particulières imposées par l'autorisation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la présence effective de la d'une personne désignée chargée de la surveillance du transport et du respect des exigences réglementaires et s'il y'a lieu des conditions particulières imposées par l'autorisation	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 8.2.3	6. Validité du contrat entre l'exploitant et l'organisme avec lesquelles l'exploitant a	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la validité du contrat entre l'exploitant et l'organisme avec lesquelles l'exploitant a contracté un	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	



	contracté un accord en vue de leur permettre d'effectuer en leur nom des tâches en rapport avec le transport des marchandises dangereuses		accord en vue de leur permettre d'effectuer en leur nom des tâches en rapport avec le transport des marchandises dangereuses		
RACI 3401 § 8.2.3	7. Destination, la date présumée ou la fréquence du transport de ces marchandises ;	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Destination, la date présumée ou la fréquence du transport de ces marchandises ;	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 8.2.3	8. Respect des classes ou divisions de marchandises, les quantités et nombre de colis, ainsi que les types d'avions envisagés être utilisés dans le transport de ces marchandises	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier que l'exploitant respecte des classes ou divisions de marchandises, les quantités et nombre de colis, ainsi que les types d'avions envisagés être utilisés dans le transport de ces marchandises	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 8.2.3	9. Caractéristiques des marchandises dangereuses transportées ; leur état physique ou chimique	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Caractéristiques des marchandises dangereuses transportées ; leur état physique ou chimique	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 8.2.3	10. Respect des mesures de précaution relatives à la manutention et l'entreposage	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier le respect des mesures de précaution relatives à la manutention et l'entreposage	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	
RACI 3401 § 8.2.3	11. Disponibilité de mesures d'urgences prévues en cas d'incident ou d'accident	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vérifier la disponibilité de mesures d'urgences prévues en cas d'incident ou d'accident	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> SO	

Inspecteur ANAC	Avis	Observations
Nom : Prénoms : Date et signature	<input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant	



Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire

Spécimen de l'autorisation de transport de marchandises dangereuses

Édition : 02
Date : 01 / 05 / 2019
Amendement : 1
Date : 01 / 05 / 2019

CERTIFICAT D'AUTORISATION DE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANDEREUSES

Certificate of Authorization for the Transportation of Dangerous Goods

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail

MINISTERE DES TRANSPORTS



AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

Autorisation N°: 001/2019/DGR/ANAC/DG

Authorization n°:

Date d'expiration:

Expiry date

Nom commercial :

Trading name

Adresse de l'exploitant :

Operator address

Téléphone : (225)

Fax : (225)

E-mail :

Le présent document atteste que (*nom de l'exploitant*) a reçu l'autorisation d'effectuer le transport des marchandises dangereuses par voie aériennes indiquées dans les spécifications d'autorisation ci-jointes, conformément au règlement relatif à la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses (RACI 3004), au Instructions Techniques de l'OACI (Doc 9284), à la réglementation pour le transport des marchandises dangereuses de l'IATA et à la partie A9 du manuel d'exploitation.

This certificate certifies that (name of air operator) is authorized to perform dangerous goods transportation, as defined in the attached authorization specifications, in accordance with Regulations on the Safety of Air Transport of Dangerous Goods (RACI 3004), ICAO Technical Instructions (Doc 9284), Regulation for the transport of dangerous goods by IATA and the A9 part of the operating manual.

Date de délivrance:

Date of issue

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AVIATION CIVILE
THE GENERAL DIRECTOR OF CIVIL AVIATION

(Prénoms et nom du Directeur Général)



Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire

Spécimen de l'autorisation de transport de marchandises dangereuses

Édition : 02
Date : 01 / 05 / 2019
Amendement : 1
Date : 01 / 05 / 2019

SPECIFICATIONS D'AUTORISATION
AUTHORIZATION SPECIFICATIONS



AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

Téléphone : (225) 21 58 69 00

Fax : (225) 21 27 63 46

e-mail : anac@aviso.ci

Autorisation N°:

Authorization n°:

Abidjan le:

Nom de l'exploitant :

Operator name

Sinaly SILUE

Types d'exploitation : Transport aérien commercial

Types of operation: Commercial air transportation

Passagers

Passengers

Fret

Cargo

Cargo seulement

Cargo only

Zones exploitation:

Areas of operation:

Classe et division autorisée <i>authorized classes and division</i>	OUI <i>YES</i>	NON <i>NO</i>	Aéronef autorisé <i>Authorized aircraft</i>	Observations <i>remarks</i>
Classe 1				
Division 1.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Division 1.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Division 1.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Division 1.4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Division 1.5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Division 1.6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Classe 2				
Division 2.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Division 2.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Division 2.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Classe 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Classe 4				
Division 4.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Division 4.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Division 4.3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Classe 5				
Division 5.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Division 5.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Classe 6				
Division 6.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Division 6.2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Classe 7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Classe 8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Classe 9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		